N°80 juin 2016

ENSEMBLE

Bilan des inondations 2016

1 mort

et

28 millions de victimes !

UFR Filpac CGT

Bulletin trimestriel de l'Union fédérale des retraités de la Fédération des travailleurs des industries du Livre, du Papier et de la Communication - Cgt

Sommaire

2 Édito René Mahaud

3 Réaction de la CGT

4 Essayer autre chose L. Lorreyte

6 La boucle est bouclée A. Kolar

7 À propos d'Israël A. Kolar

8 Laïcité D.Vernhettes

9 Information CAVAM

10 Peuples prisonniers A. Le Négrate

12 Qui finance ? A. Kolar

12-13 Alzheimer Pr Bruno Dubois

13 Les salopards B. Enggasser

14-15 X[e] Congrès Ufr

16-18 Rapport d'activité J.P. Ghiotto

19-21 Rapport d'orientation D. Muller

22-25 Rapport financier L. Duquenne

26 La Grèce S.Kouvelakis

27 Les congés payés

28-30 Le travail au centre A. Supiot

30 Ce que ne dit pas le Larousse

31 Donner sa vie A. Camus

32-36 Échos des sections

36 IHS-LP

39 À lire B. Thibault

39-40 L'union fait la force J. Landry

Rédaction et administration
263, rue de Paris
93514 Montreuil Cedex

Directeur de la publication
René Mahaud

Responsable rédaction et fabrication
Michel Burguière

Comité de rédaction
Jack Dhordain, Lionel Duquenne, Jean-Pierre Ghiotto
Andrée Kolar, Jean Landry, René Mahaud, Daniel Muller, José Nuevo.

Imprimerie Hélio-Corbeil
4, bd. Crété - 91100 Corbeil-Essonnes

ISSN : 12594245 - CPPAP : 1216 S 07110
Travail exécuté par des ouvriers syndiqués à la Filpac-Cgt

Edito

René MAHAUD
Membre du bureau de l'Ufr-Filpac

Faisons marcher notre imagination et continuons à agir pour une autre République

J'avais été chargé par le secrétariat de faire l'introduction à la discussion du Conseil national de notre UFR-Filpac des 7 et 8 juin 2016, ce qui a été fait. J'ai pensé que cette introduction pouvait servir de trame à l'édito du n° 80 ; comme à l'accoutumée je serai court de façon à laisser place à la réflexion.

Je serai d'autant plus court que les différents articles du journal témoignent de la réalité de problèmes multiples. Sur le plan général, la résistance des salariés et leur mobilisation qui ne faiblit pas pour la suppression de « la loi travail » occupent le devant de la scène, face à l'entêtement du gouvernement. Même le débordement de la Seine au-delà des drames humains ne parvient pas à masquer la déconfiture du pouvoir, jamais nous n'aurions imaginé qu'un gouvernement qui se dit socialiste serait capable d'une telle gabegie.

Face à cette situation, les organisations syndicales avec leurs adhérents se battent avec la volonté de faire plier le pouvoir, aux ordres du patronat, car ne l'oublions pas les modifications du Code du travail sont inspirées directement par le grand capital, qui croit le moment arrivé de casser définitivement la résistance des salariés. Céder sur les accords et les conventions collectives c'est livrer pieds et poings liés les travailleurs au patronat : en effet, que vaudraient les discussions au niveau d'une entreprise où on sait que la chasse aux syndicalistes est monnaie courante ; la mise en concurrence des salariés d'une même branche permettrait aux « entrepreneurs » d'exploiter encore plus, elle aurait aussi pour conséquence de détruire les structures syndicales tant fédérales que confédérales, tout ça pour une prétendue compétitivité qui devrait sortir le pays de l'ornière. « T'as qu'à croire ! » Cette situation montre à quel point les grandes déclarations sur l'Europe sont nulles. Selon les partisans de l'Europe, la création d'une monnaie unique, l'alliance avec les différents pays devaient nous apporter la sécurité et la paix, au lieu de cela le marché a pris le dessus, les gouvernements s'effacent devant la Commission, toute-puissante, avec les économistes distingués dont l'action consiste essentiellement à introduire le capital et les actionnaires dans tous les secteurs, notamment dans notre pays qui, au lendemain de la guerre, avec le programme du Conseil national de la Résistance, avait fait une large place à la nationalisation des entreprises.

Aujourd'hui, les grandes entreprises sont pourries par le système, la liste serait trop longue et incomplète, mais citons la SNCF, EDF, Renault, la Caisse des dépôts et consignations, La Poste, la cession des autoroutes à Vinci, etc…

Voilà sur quel fond social se sont déroulés les travaux de notre Conseil, il s'agit d'une situation compliquée mais dont la complication est encore accentuée par la situation syndicale à la fois fédérale et confédérale.

Nous sommes dans la préparation de notre **X^e congrès**, *qui aura lieu à Nouan-le-Fuzelier, du 16 au 22 septembre 2016. Notre secrétaire, Dany Muller, a retracé avec lucidité dans son rapport « Subir ou agir » le travail que, malgré notre grand âge, nous avons encore à accomplir.*

Nous fêterons à cette occasion les **trente années** *d'existence de notre UFR-Filpac. Eh oui ! comme le temps passe… trente années de luttes, mais aussi trente années de camaraderie, d'amitié, de fraternité, trente années où ont défilé des visages d'hommes et de femmes qui ont porté les valeurs humaines au bout de leur existence et qui pour certains continuent. Bien sûr, nous évoquerons nos disparus mais nous fêterons avec les anciens la vitalité du syndicalisme retraité et sa pérennité.*

Une dernière remarque toutefois : nous savons vous et moi que la solution de la plupart de nos problèmes est d'ordre politique, nous nous battons pour tenir et améliorer notre vie et celle de nos proches dans un pays dont la notoriété est assise à la fois sur un esprit créatif et sur une civilisation industrielle qui actuellement est en déclin, déclin organisé par le grand capital, ce qui ne veut pas dire qu'il n'y a plus rien à faire et que nous devons subir, au contraire faisons marcher notre imagination et continuons à agir pour une autre République où le pouvoir serait celui du peuple loin de l'empire napoléonien où les préfets sont rois.

À bientôt ! Après les **congés payés** *! Cela vous rappelle quelque chose ??!!*
René Mahaud

Corbeil-Essonnes, le 13 juin 2016

Réaction de la CGT

Aux propos inacceptables du Premier Ministre Manuel Valls

Le Premier Ministre vient d'accuser la CGT d'être responsable des violences intervenues en marge de la manifestation nationale du 14 juin, à Paris, contre le projet de loi travail.

La CGT tient à rappeler au Premier Ministre que cette mobilisation, comme les précédentes, n'a pas été organisée par la CGT mais par 7 organisations syndicales de salariés et de jeunesse qui, depuis 4 mois, dans l'unité, demandent le retrait de ce texte régressif.

Quelle est la réalité des faits ? C'est en marge du cortège de cette manifestation, déposée par les organisations et validée par la Préfecture de police de Paris, que des bandes de casseurs se sont à nouveau livrées à des exactions que la CGT a d'ailleurs condamnées officiellement, une fois de plus, dans son communiqué national.

Le Premier Ministre ne peut ignorer qu'il incombe aux pouvoirs publics, dont il a la première responsabilité, d'assurer la sécurité et le maintien de l'ordre.

La CGT souligne le sang-froid et la maitrise des militants de son service d'ordre qui, sans faillir, ont pris les dispositions nécessaires afin de garantir la sécurité des participants à cette manifestation massive.

En conscience et prenant en compte les informations données par les services de la Préfecture, les organisations syndicales ont fait le choix de ne pas aller jusqu'au bout du parcours prévu, malgré la frustration légitime des participants, pour ne pas les exposer davantage à la violence et aux incidents générés par des éléments extérieurs. Face à cette contrainte, une fois encore, l'ensemble des services d'ordre des organisations a su créer et mettre en œuvre les conditions pour que les participants, venus de toute la France, puissent rejoindre leurs moyens de transport.

La CGT tient à rappeler au Premier Ministre que, comme il n'est pas de la responsabilité des supporters d'assurer la sécurité dans et autour des stades de l'euro de football, de la même façon il n'est pas de la responsabilité des manifestants d'assurer la sécurité dans et autour d'une manifestation autorisée par la Préfecture de police.

Menacer d'interdire les manifestations est le signe d'un gouvernement aux abois.

Plutôt que de faire l'inventaire tendancieux d'éléments à charge contre la CGT, Manuel Valls ferait bien mieux d'entendre la majorité des salariés, des jeunes et plus largement des citoyens qui rejettent ce projet de dumping social et de destruction de notre modèle de société.

Montreuil, mercredi 15 juin 2016

"Essayer autre chose"

Par Lucien LORREYTE

Oui, il faut ESSAYER AUTRE CHOSE pour changer cette société dans laquelle nous vivons avec nos familles, dans laquelle vivront nos petits-enfants. Cette société qui livre les salariés pieds et poings liés au patronat, comme de la chair à patrons ; une société qui veut enfermer nos enfants et nos petits-enfants dans un carcan baptisé loi du travail !

Notre X^e Congrès ne pourra pas passer sous silence les attentats terroristes qui ont frappé la France en 2015 et se sont poursuivis en Belgique en 2016. Cette violence est insupportable. Elle nous indigne, nous révolte et a créé un profond désarroi dans nos esprits. Nous nous devons d'y réfléchir, en tant que retraités syndiqués à la Cgt, mais aussi en tant que citoyens.

Nous nous sommes sentis un peu plus concernés par les évènements horribles de janvier 2015 parce que c'était la liberté de la presse qui était attaquée d'une manière abominable. Parce que, parmi les victimes de *Charlie Hebdo*, se trouvait un grand ami du Livre, Georges Wolinski.

Ces manifestations d'un fanatisme aveugle ont bouleversé notre raison, alors que nous militons avec la Cgt pour la paix dans le monde. Et ce n'est pas d'aujourd'hui ! Soyons donc attentifs à tout ce qui peut favoriser le « vivre ensemble », en bonne harmonie avec tous ceux qui nous entourent, quelles que soient leur couleur de peau, leur religion, leur situation sociale.

Il y aurait tant à dire et à débattre sur le rôle que la France et d'autres pays ont joué – et continuent à jouer – dans les conflits actuels au Proche et au Moyen-Orient, faisant surgir une situation qui pourrait amener un conflit mondial. Rappelons-leur seulement l'adage : « *Qui sème le vent récolte la tempête* ! ».

Ces ignobles attentats ont permis au gouvernement de faire voter l'état d'urgence permanent, en expliquant que c'est pour lutter contre le terrorisme. En réalité, ce sont les droits et les libertés de toutes et de tous qui sont menacés. Des militants sont poursuivis, et certains condamnés à de la prison ferme, comme les huit travailleurs de Goodyear… qui ont simplement défendu leurs emplois !

Pendant que la vie politique est orientée sur l'état de guerre, la guerre contre le monde du travail et les retraités se poursuit. À toutes les lois déjà votées en faveur du Medef, le gouvernement vient d'ajouter la casse du Code du travail ! Nous ne sommes pas directement concernés, me direz-vous ? Mais il est de notre devoir de nous joindre à toutes les actions pour le retrait de ce néfaste projet.

Ce qui nous concerne plus particulièrement, nous, les retraités, mais aussi nos familles, c'est le pouvoir d'achat. C'est-à-dire avec quoi il nous faut bien vivre, et non vivre bien ! D'abord, il faut payer le loyer et les charges qui vont avec, ensuite l'eau, le gaz, l'électricité, les assurances, le téléphone, l'entretien de la voiture, etc. Une fois réglées toutes ces dépenses incompressibles, à combien se monte **le reste à vivre** ?

Pour une grande majorité des retraités, c'est une véritable régression sociale. Car il est souvent difficile, parfois impossible, de se soigner, de se loger et même de se nourrir. Au point que 10 % des retraités vivent désormais sous le seuil de pauvreté ! Le constat est sans appel : depuis le 1er avril 2013 aucune revalorisation des pensions n'est intervenue, à l'exception de celle, dérisoire, de 0,1 % en octobre dernier.

De plus, les retraites complémentaires vont être maintenant bloquées pendant trois ans suite à l'accord scélérat signé par trois organisations syndicales, dont, bien sûr, la Cfdt. Le montant des pensions stagne, mais la fiscalité, elle, augmente ! À la suppression de la demi-part fiscale pour les veuves et les veufs s'ajoute la fiscalisation de la majoration de 10 % des pensionnés ayant eu au moins trois enfants. Le cumul de ces deux mesures a entraîné une surimposition démesurée : des retraités ont vu leur imposition doublée, voire triplée, avec les conséquences que l'on sait sur les impôts locaux.

Comment accepter que dans la sixième puissance du monde il y ait plus de six millions de chômeurs (dont seulement 43,7 % sont indemnisés) ; que plus de 815000 demandeurs d'emploi le soient depuis plus de trois ans ! Comment accepter que plus de dix millions de personnes vivent avec moins de 950 euros par mois, tandis que le nombre de personnes déclarant plus de 500000 euros par an a doublé en dix ans, et que les inégalités sociales continuent à se creuser ?

Ce sont toujours les plus riches qui paient le moins d'impôt, profitant à plein des mesures fiscales conçues spécialement pour eux. Des mesures qui sont insuffisantes à leurs yeux, puisque l'évasion fiscale se monte en France à au moins 60 milliards d'euros. 60 milliards "planqués" dans les paradis fiscaux. Même les membres de la Cour des comptes – qui ne sont pas des poètes – l'ont estimée à 24 milliards ! Les révélations des *Panama papers* sont là pour en attester.

Nous savons bien qu'il ne faut rien attendre de ce gouvernement et de tous ceux qui sont aux manettes de l'économie. Ils sont au service des plus riches. Ils ferment les entreprises, délocalisent, conduisent les salariés au désespoir, parfois au suicide. Aux retraités, on leur dit que leur pension, gagnée après des décennies de labeur, frise l'indécence !

La formule **OnVautMieuxQueÇa** ! a déferlé sur les réseaux sociaux. Oui, nos enfants, nos petits-enfants et nous-mêmes valons bien mieux que cette société dans laquelle nous vivons depuis maintenant trop longtemps !

Alors ? Vous allez dire : mais on va voter en 2017… ou avant (sait-on jamais ?). N'a-t-on pas entendu un jour dans une réunion syndicale la réflexion suivante : *On a essayé la droite, on a essayé la gauche ;* ***pourquoi maintenant ne pas essayer autre chose ?***

Essayer autre chose ? Comme à Béziers où le maire Robert Ménard (proche du Front national) a remplacé le directeur des services de la ville par… un lieutenant-colonel de gendarmerie, qui s'est empressé de faire grand ménage en virant des contractuels, en déplaçant des fonctionnaires et en en rétrogradant une douzaine. Robert Ménard, le maire, a reçu l'ensemble du personnel communal en déclarant que les agents devraient travailler plus en étant payés moins (par des primes au mérite).

Essayer autre chose ? Comme au **Pontet**, où le maire Front national a fait voter par le conseil municipal la fin de la gratuité de la cantine scolaire pour les familles démunies, gratuité qui existait depuis trente ans ! Et cela afin de réaliser des économies de 30000 euros sur un budget municipal de… 50 millions d'euros !

essayer autre chose ? Comme à **Villers-Cotterêts**, où le maire Front national a supprimé la subvention à l'union locale Cgt. Son montant de 300 euros servait à constituer des dossiers juridiques pour des litiges aux prud'hommes… Bizarre !

essayer autre chose ? Comme à **Hayange**, où le maire Front national, Fabien Engelmann (qui a été exclu de la Cgt en mars 2011) n'a pas renouvelé le contrat précaire d'une auxiliaire de puériculture, âgée de cinquante-cinq ans et qui occupait ce poste depuis quatre ans, pour la remplacer par une militante du Front national de la jeunesse. Il faut dire que la salariée en fin de contrat s'appelait… Rachida !

Tout cela est recensé dans un petit livre – qui coûte 5 € – qui a pour titre *Lumières sur les mairies brunes*. Mais pourquoi *brunes* ? Parce que c'était la couleur des chemises des sections d'assaut paramilitaires du parti nazi qui installèrent Hitler au pouvoir !

Si j'insiste sur cet aspect nauséabond, c'est que s'est instillé dans beaucoup trop de têtes, dans nos familles, chez nos enfants, chez les jeunes, une certaine idée que le Front national pouvait être une solution aux problèmes sociaux de notre pays. C'est faux ! Entièrement faux !

Oui, c'est vrai, il faut AUTRE CHOSE pour changer cette société dans laquelle nous vivons avec nos familles, dans laquelle vivront nos enfants et nos petits-enfants. Cette société qui livre les salariés pieds et poings liés au patronat, comme de la **chair à patrons** ; une société qui veut enfermer ses salariés dans un carcan baptisé **loi travail** !!

Les réponses aux besoins sociaux des salariés, des privés d'emploi et des retraités ne passent pas par le rejet de l'autre – celui qui viendrait prendre leur travail, leur retraite –, mais par une autre répartition des richesses créées par le travail. Le fruit des entreprises ne doit pas être accaparé par des actionnaires dont les profits gonflent au fil des années.

Nous avons fort à faire ! « La bande à Gattaz » (le fils du père) peut s'appuyer sur les médias « à sa botte ». Donc, à nous d'informer, d'expliquer, d'argumenter ; de nous appuyer sur des documents explicites, et nous en avons. N'hésitons pas à provoquer des discussions avec ceux qui s'interrogent.

Mais n'oublions jamais que les relations entre le patronat et les « partenaires sociaux » (comme ils nous appellent) ne doivent jamais s'éloigner de l'antagonisme entre exploiteurs et exploités, ces valeurs fondamentales des militants qui ont fondé la Cgt, il y a maintenant plus de cent vingt ans !

Citons un exemple : celui de la Sécurité sociale, notre Sécu ! Rappelez-vous qu'à sa création, il y a soixante-dix ans, le patronat s'y était farouchement opposé. Les patrons ne voulaient pas prendre l'argent de leur poche pour subvenir aux besoins des familles et des retraités. La branche maladie trouvait à la rigueur grâce à leurs yeux, car elle permettait de reconstituer la force de travail… ce qui est indispensable au CAPITAL ! Comme l'a si bien décrit… Tonton MARX !

■ **L. L.** Membre du bureau de l'UFR-Filpac Cgt

C'est moi le chef de la bande Medef

… Et la boucle est bouclée !

Par Andrée KOLAR

Je lisais ces jours-ci une étude dédiée à Robespierre, intitulée « Robespierre, la fabrication. d'un monstre », de Jean-Claude Martin, historien et professeur émérite de l'université Paris-I, et j'y découvrais ceci (pp 110 et 111), à propos de la loi Le Chapelier du 14 juin 1791 : « Cette loi peut être considérée comme une déclinaison de l'arsenal législatif élaboré depuis la fin 1790 autour de la loi "martiale", visant à écraser toute velléité de rébellion… ».

Les adversaires de Le Chapelier sont alors le Cercle socia1 et son journal, *la Bouche de Fer**, comme *l'Ami du Peuple*** de Marat, qui se font les échos des luttes sociales… Hormis Marat, sensible au maintien de solidarités sociales qui passent pour ARCHAÏQUES dans le nouveau régime. Cela alors que régnait dans Paris un chômage tel que 40000 ouvriers étaient employés dans des ateliers de bienfaisance (aïeux possibles de nos actuels contrats aidés) ? que le maire, Jean-Sylvain Bailly, se proposait de fermer, sans doute parce que la « bienfaisance », autrement dit la charité, n'a jamais rien résolu. À mon avis, les contrats aidés sont de la même farine. Ils coûtent cher aux contribuab1es sans jamais relancer l'emploi producteur de richesses réelles. Lire cela concernant la fin du XVIII[e] siècle quand on vit le début du XXI[e], ce qui fait un écart d'environ deux siècles et demi, fait réfléchir. Tous les éléments étaient réunis pour une vraie révolution, sociale celle-là, tous, sauf un : l'instruction du peup1e. Les dominants, noblesse, clergé et bourgeoisie étaient instruits, le peuple, dans sa grande majorité, était analphabète. C'est ce qui a fait la différence, et qui a limité la révolution à sa seule phase politique.

Quand la grande bourgeoisie a eu pris le pouvoir, tant qu'elle a pu se contenter de cette situation, elle l'a fait perdurer, et s'est hâtée d'oublier, et de faire oublier, Condorcet, qui, lui, y avait pensé. D'où l'exploitation sans vergogne du travail populaire, dévoyant même la notion de laïcité, qui lui permettait, sans craindre les foudres ecclésiastiques, d'imposer aux travailleurs d'être à la tâche chaque jour et sans compter les heures. Le Code civil 1ui-même, dans sa version de 1807, n'est pas en reste. S'il commence bien par affirmer que tous les citoyens sont égaux devant la loi, à la fin, l'un de ses tous derniers articles, 1700 et quelque, affirme bien qu'en cas de litige sur le versement du salaire, c'est la parole du patron qui fait loi. Une version française de la loi anglaise « maître et serviteur ». Mais voi1à, le développement des techniques, suite aux découvertes qui se succèdent, exige des travailleurs ayant un minimum d'instruction. Donc, on va les instruire, mais au minimum : lire, écrire, compter. La loi Jule Ferry institue l'école laïque, gratuite et obligatoire. Seulement pour le cycle primaire. Les degrés suivants, secondaire et supérieur, resteront très coûteux pour les famil1es, sans la moindre allocation pour leur permettre de faire face à l'entretien d'un adolescent ou d'un

jeune adulte. Résultat : grâce au rationnement par l'argent, arme suprême de 1a grande bourgeoisie, le savoir reste confisqué. Ce qui a pour résultat, hors les périodes de grandes luttes sociales, de peupler le Parlement de « notables », surtout au Sénat, et, pour l'Assemblée nationale (Chambre des députés), de professions libérales et à un moindre degré d'enseignants du supérieur. Tous gens issus obligatoirement, à de très rares exceptions près, de familles aisées. Pourquoi diable se soucieraient-ils de justice sociale puisqu'ils ne manquent de rien ? Et tous des hommes, puisque les femmes sont vouées à être épouses et mères, et rien d'autre. Et voi1à pourquoi le pays légal, le Parlement, censé représenter le peuple, n'est en fait constitué que de représentants de la grande et de la moyenne bourgeoisie.

Le peuple pour autant ne s'accommode pas toujours de son sort. Il a maintenant en mains les clés du savoir, et il s'en sert. Il apprend à réfléchir autrement qu'à travers le prisme des traditions familiales. Des philosophes, des penseurs remettent en cause la société d'exploitation de l'homme par l'homme, et trouvent un écho dans les masses. Cela semble long à se développer, mais on n'arrache pas des idées ancrées depuis des siècles dans les cerveaux comme on arrache une dent.

Néanmoins, tous les mouvements qui apparaissent après la Première Guerre mondiale, 1936 en particulier, et ceux qui vont suivre après la seconde, I948, 1968 et d'autres plus localisés, perdent de plus en plus leur caractère de simples révolté, sont de plus en plus organisés, réfléchis, les provocations des dominants et du pouvoir tombent de plus en plus "à plat", elles ne « prennent plus ».

Et force est de constater que chacun des grands mouvements sociaux, même ceux du XIX^{e}, réprimés dans le sang sous prétexte de maintien de l'ordre établi, ont laissé des traces. À chaque fois, un progrès est gagné : limitation des horaires de travail puis acquisition du droit aux congés payés, en 1936, de 1a Sécurité sociale en I946, des institutions de représentation du personnel dans les entreprises, après la reconnaissance des syndicats de salaries (enfin !) en 1884, des Comités d'entreprises et des CHSCT en 1968.

Et la boucle est bouclée : Voilà que le pouvoir bourgeois nous refait le coup de l'archaïsme des conquêtes sociales, et nous sert comme nouveauté les horaires au gré du bon plaisir de l'employeur, sous le prétexte de la compétitivité, comme si le commerce mondial était une épreuve des Jeux olympiques.

Ces messieurs de la « bonne société » n'ont toujours pas compris qu'ils ne détiennent pas le monopole de l'intel1igence (quoique, pour certains, ce soit visible à l'oeil nu).

Le réveil pourrait être brutal, très brutal. Néanmoins, soyons charitab1es, et rassurons-les, car, soit dit en passant, pour la plupart, ce n'est pas le courage qui les étouffe : depuis 1981, la guillotine a été remisée au magasin des accessoires. Ils ne risquent même pas que nous leur fassions l'honneur du sort fait à Louis XVI. Nombre d'entre eux sont des inutiles. À eux de réfléchir, vite, à quoi ils pourraient bien servir dans une société où chacun aura sa place pourvu qu' il soit utile à la marche de tous vers un vrai progrès sans nuisances et non destructeur. ■ **A.K.**

**la Bouche de Fer :* journal parisien publié entre octobre 1790 et juillet 1791. Édité par Nicolas de Bonneville et supervisé par Claude Fauchet, La Bouche de fer est l'organe du Cercle social dont elle reproduit trois fois par semaine, puis quotidiennement à partir du 22 juin 1791, les délibérations.

***L'Ami du peuple* : est un journal politique français de la période révolutionnaire, créé et publié par Marat de 1789 à 1792, pour être remplacé par Le Journal de la République française. Il paraissait aussi sous forme de placards, signés « L'Ami du peuple », affichés sur les murs de Paris.

À propos d'Israël

Mea culpa... À la lecture de la critique de notre camarade Yves Chaudière, je me suis retrouvée dans l'obligation de constater que, lorsqu'on écrit un texte destiné à des personnes très diverses et qui ne nous connaissent pas, il faut faire très attention à la façon dont on formule ce que l'on veut dire, et de très près. Jamais de la vie je n'ai voulu instrumentaliser la Shoah ou nier la nécessité d'un refuge pour les Juifs, toujours hélas à la merci d'une persécution née dans le cerveau malade de quelque aventurier devenu dictateur. Ce qui me scandalise, c'est précisément l'instrumentalisation qu'ont faite de ce drame, après la Seconde Guerre mondiale, certains : des vainqueurs, et en tout premier lieu les États-Unis, à qui, j'en suis persuadée, la création d'une possible tête de pont dans la région des meilleurs pétroles du monde apparaissait comme une aubaine, avec cet avantage non négligeable qu'un motif très noble pouvait servir à couvrir les appétits financiers sans limites de ce pays puritain, néanmoins détenteur du record de criminalité dans la société civile. Quand on regarde comment l'oligarchie qui les dirige opère la plupart du temps avec ses alliés : comblés tant qu'ils sont utiles et abandonnés, quand ce n'est pas combattus dés qu'ils deviennent inutiles et par la-même gênants, on ne peut s'empêcher de penser à ce qui attend ce petit pays, isolé au milieu d'un environnement souvent hostile, si le vent tourne.
C'est tout ce que j'ai voulu dire. Mea culpa donc, j'espère avoir éclairé ma lanterne, et si ce que j'ai dit a pu blesser quelqu'un, je le prie de m'en excuser. C'était on ne peut plus involontaire.

A. KOLAR

Laïcité (Réponse de la réponse)

L'article de René Mahaud intitulé « Laïcité » paru dans *Ensemble* n° 77 de juin 2015 avait suscité une réponse de Daniel Vernhettes, parue dans *Ensemble* n° 78 de décembre 2015, René est revenu sur le sujet dans *Ensemble* n° 79 de mars 2016, et Daniel réagit à nouveau à partir d'une allusion au « laïcisme » et aux causes des attentats.

Mon irritation n'était pas tant dirigée contre René Mahaud que contre les responsables politiques qui, notamment à gauche, avaient du mal à prononcer les mots « attentats terroristes islamistes » pour qualifier les horreurs qui frappent le pays. Voir le même embarras langagier dans un canard du Livre m'a fait réagir. Que diraient mes vieux typos anars ou mon collègue imprimeur *Soto*, de l'imprimerie Girardi, à Ivry, qui a combattu la réaction catholique pendant la guerre d'Espagne, s'ils étaient encore là ?

Pendant des mois, au prétexte de ne pas froisser (stigmatiser) les « musulmans » – comme si toucher à l'islam était tabou ou blasphématoire ! – on a bien touché à une autre religion pour arriver à la loi de 1905 –, on a tu l'évidence… alors que l'on savait que d'autres attentats allaient être perpétrés.

Le 13 novembre a remis les pendules à l'heure, mais à quel prix ! Les politiques ont été obligés, cette fois, de dire les choses, mais beaucoup renâclent encore. Quant aux « musulmans » qui étaient restés chez eux le 11 janvier, ils ont commencé à comprendre de quoi il retourne. La cible n'est pas seulement le caricaturiste, le juif, le mécréant, le policier « traître » à son ethnie, ou la France qui bombarde la Syrie, et il devient difficile de continuer à utiliser l'échappatoire de « l'opium du peuple » : ce ne sont pas en effet des terroristes bouddhistes, chrétiens ou juifs qui assassinent des enfants dans des écoles ou des passagers dans les trains ou les aéroports. Ceux-là, malgré quelques résurgences sporadiques, ont été mis au pas ici depuis longtemps. Cela fait deux siècles que la société française a mis le holà aux atrocités qui ont eu cours pendant des siècles entre catholiques et protestants. Ce que décrit Voltaire dans son *Traité sur la Tolérance*, et qui ressemble à ce qui se passe en Orient en ce moment, n'a plus cours, en tout cas n'avait plus cours ici jusqu'aux années 1980.

D'accord, il fallait rassurer, éviter les réactions (remarquons la dignité des cortèges du 11 janvier). Réfléchissons en effet à ce qui se serait passé si les Renseignements généraux n'avaient pas déjoué un attentat chaque mois, dont un prévu dans une maternelle, ou si l'attentat de Bruxelles avait été perpétré à Paris.

Tu évoques le « laïcisme identitaire », mais as-tu lu l'article d'Yvon Quiniou paru début avril dans le même journal que tu cites ? Il y est dit que le problème n'est pas que social mais aussi culturel et religieux. Elisabeth Badinter est maintenant qualifiée de « laïcarde intégriste ». Kamel Daoud vient de se faire clouer au pilori par des « intellos parisiens » pour avoir analysé les frustrations du monde « arabo-musulman ». Boualem Sansal, qui refuse l'appellation d'arabo-musulman car il est athée et kabyle, et qui est menacé de mort pour cela, est traité d'islamophobe. Le regretté Abdelwahab Medheb, s'il était encore vivant, serait qualifié de même manière, lui qui osait affronter Tarek Ramadan, le chéri de l'UOIF et des médias. Les Iraniennes Tchadort Djawann et Marjane Satrapi ont été invitées au compte-goutte par les télévisions. Mohamed Sifaoui, que les barbus ont loupé en 1996, reste protégé par la police française… mieux protégé que Charb ?

Tous ces artistes, auteurs, journalistes froissent-ils les immigrés, dont beaucoup sont d'ailleurs devenus français ? Comme si les athées d'origine maghrébine, qui n'ont jamais la parole (il existe des associations de musulmans laïques, comme il existe des associations de juifs laïques), étaient froissés de voir que l'on se réveille enfin, eux, notamment les Kabyles, les journalistes réfugiés, Karim Akouche (*le Monde* du 11 janvier 2016), qui nous alertent depuis les années 1990, ou ceux qui ont eu tant de morts, de l'Iran à l'Algérie, eux qui ont dû fuir l'islamisme pour se réfugier ici. J'en ai rencontré quelques-uns le 11 janvier place de la Nation…

L'un des effets des attentats de 2015 a été aussi de braquer la lumière sur le travail de quelques intellectuels qui analysent dans leurs ouvrages la situation catastrophique du monde « arabo-musulman ». On a pu voir enfin ou entendre Khaleb Bencheikh, Malek Chebel, Abdenour Biddar, Djamila Benhabib, Abnousse Shalmani, Lydia Guirous, Malika Sorel, Ramin Prahm, Sérénade Chafik, Fethi Ben Slama, Adonis, Salem ben Ammar, Ali Ben Maklouf, Ayaan Hirsi Ali… j'en oublie. Sur le net, des internautes issus du Maghreb et réfugiés en France ou au Canada, qui se rebellent contre l'idéologie islamiste, sont menacés par leurs « frères ». Taslima Nasreen et Salman Rushdie sont toujours exilés et sous le coup de fatwas. Mais les auteurs progressistes sont peu lus, et ne sont surtout pas lus par ceux qui devraient les lire. Ces gens sont-ils des laïcards identitaires ? Si vous êtes critique de l'islam et pas seulement de ses dévoiements violents, vous êtes qualifié de laïcard identitaire par ceux-là même qui ont laissé la laïcité à l'extrême droite en ne la défendant pas depuis quarante ans, toujours pour ne pas froisser, par naïveté ou par calcul. Mais (nom de dieu !) où est passé notre tradition ?

Tu évoque brièvement les causes géo-politiques. De nombreux auteurs et journalistes ont analysé le « retour du refoulé de la colonisation », la situation sociale, etc. Mais regardons au-delà de l'Hexagone : les Scandinaves n'ont jamais colonisé aucun peuple, ils n'ont pas de laïcité à la française. Depuis les années 1930 (nazisme), en passant par les années 1950 (Hongrie, Yougoslavie) et 1973 (Chili), ils ont accueilli des centaines de milliers d'étrangers dans de bien meilleures conditions que nous le faisons, et pourtant ils affrontent le même problème culturel. Ils n'ont pas d'attentats, pour la simple raison que leurs gouvernements ne sont pas impliqués directement dans la guerre contre

Daesch, mais ils ont des émeutes locales (ainsi que de plus en plus de viols et violences), des problèmes dans les écoles, et beaucoup de leurs quartiers sont devenus des Molenbeek ou des Roubaix. Le dernier terroriste arrêté pour les attentats de Paris et Bruxelles est issu du fameux quartier de Malmö, Rosengaard, où la charia est appliquée et où la police ne met que rarement les pieds. La population juive de Malmö a diminué de moitié, harcelée par certains nouveaux venus. Une élue locale qualifie d'ailleurs son pays d'Absurdistan, et l'extrême droite, qui ne représentait pratiquement rien dans les années 1960, est maintenant montée à 15 %, et on peut lui prédire un score supérieur aux prochaines élections. Et je passe sur les pays d'Orient, où la situation est catastrophique.

Les solutions sont connues : étude critique rationnelle des textes religieux, éducation laïque renforcée, politique urbaine différente, immigration maîtrisée, expulsion des imams autoproclamés financés par l'étranger… Une piste pour financer cela : récupérer les 80 milliards de fraude fiscale et les 17 milliards de fraude à la TVA pour embaucher des inspecteurs du travail, des inspecteurs des impôts ; baisser le nombre d'élèves par classe, augmenter les traitements des professeurs. Vaste programme, comme disait l'Autre.

Daniel Vernhettes, athée atterré

PS : J'aurais eu des choses à dire sur l'article sur le prophète (les premiers corans n'ont vu le jour que deux siècles après la mort du prophète, qui était, paraît-il, illettré…), mais ce sera peut-être pour une autre fois.

Information

CAVAM MACRON VALLS et la CAT/MP ?

Après les mesures prises pour limiter l'action de la médecine du travail et le rôle des conseils de prud'hommes (allant jusqu'à la suppression des élections des représentants des salariés), une nouvelle mesure vient d'être annoncée qui va peser lourdement sur l'ensemble des victimes d'accidents du travail ou de maladies professionnelles.

Il s'agit de la **CAT/MP de la Cnam** (*commission accidents de travail et maladies professionnelles de la Caisse nationale d'assurance maladie).*

La présence des organisations syndicales de salariés dans cette commission serait supprimée et remplacée par un collège de médecins…

C'est dire le coup porté à la défense des victimes puisque actuellement nombre de dossiers – en particulier des dossiers concernant l'amiante – sont réglés positivement grâce à la présence des organisations syndicales dans cette commission.

Quand on sait que le corps médical est déjà sous la pression des ARS (agences régionales de santé) pour limiter les reconnaissances de maladies professionnelles (des chefs de service de pneumologie d'hôpitaux refusant d'établir des CMI malgré la présence de pathologies) on mesure la gravité de cet objectif…

On est loin de la déontologie médicale mais bien plus proche d'une dérive financière de nombreux acteurs de la santé publique ! (loi Bachelot ?)

Cette loi serait mise en place sans doute dans le cadre du « plan santé protection sociale » lors d'une session extraordinaire de l'Assemblée nationale à la mi-septembre !

Combien de fois avons-nous entendu « la sécu, c'est un droit, ils ne peuvent pas y toucher »… Eh bien non ! ce n'était pas un droit mais une conquête sociale durement arrachée au capital à la Libération et sans cesse remise en cause depuis !

On nous dit : « **La santé n'a pas de prix** », mais nos gouvernants la considèrent de plus en plus comme un coût ! Nous en parlerons à l'assemblée de fin d'année, le 13 novembre prochain, c'est très important !

Succès : Aux prud'hommes de Mont-de-Marsan, suite aux actions du collectif régional, les anciens salariés d'Arjuzan ont gagné leur procès pour « anxiété ».

Votre présence avec 400 manifestants y a largement contribué.
La bataille continue ! J-P.A.

« Celui qui perd la richesse perd beaucoup.
Celui qui perd un ami perd davantage.
Mais celui qui perd courage perd tout. »

Cervantes

Deux peuples prisonniers l'un de l'autre

Alain Le Négrate
prêtre de la Communauté catholique, Mission de France (CMDF)

En Israël-Palestine on apprend vite que le mur de 700 km, balafrant le pays, traverse aussi le langage. Deux lexiques désignent des réalités comparables ou non, selon le point de vue : Israël ou Palestine, implantation ou colonisation, terrorisme ou guerre de libération, Judée-Samarie ou Cisjordanie, Mont du Temple ou Esplanade des Mosquées, clôture de sécurité ou mur de la honte et, le plus clivant, Shoah ou Nakba deux mots qui signifient « catastrophe[1] ».

Bantoustans

(Nom donné à un territoire attribué à une population noire en Afrique du Sud du temps de l'apartheid.
[Figuré] *Le futur État palestinien se voit menacé d'être transformé en bantoustan par un « mur de la honte ».)*

Aux postes de contrôle, les pèlerins sont impressionnés par les jeunes filles en treillis traversant l'autocar armées d'une mitraillette. La mise en scène est au point pendant que le guide explique le découpage kafkaïen des territoires de Cisjordanie depuis Oslo en zones A, B et C et, autour d'Hébron, en zones H1 et H2. S'il est juif, il ne manque pas d'ajouter – sans y croire – que tout cela reviendra un jour aux Palestiniens.

Depuis longtemps, sur un territoire trop fragmenté, un État palestinien viable n'est plus possible. A-t-on jamais réalisé un État sur des bantoustans ? Le tramway de Jérusalem entérine ce constat en rendant définitives les colonies-implantations israéliennes construites au-delà de la ligne verte [2]. Depuis août 2011, il facilite les déplacements dans une ville aux artères bouchées, de bientôt un million d'âmes. Au moins le tramway est ouvert à tous ceux qui peuvent payer le transport.

Deux peuples, une terre

Après les attentats de *Charlie Hebdo* et de l'Hyper-Cacher, Netanyahou a demandé aux juifs de nos quartiers de rentrer « chez eux ». L'invitation a agacé certains, elle reflète pourtant une stratégie bien rodée. Le discours sur l'antisémitisme, qui met en danger le juif en diaspora, sert à justifier les ambitions territoriales par une immigration massive. Le même Premier ministre a gagné les législatives à la Knesset en mars 2015 en promettant, trois jours avant le vote, de refuser un État palestinien. Deux mois plus tard, il certifie le contraire. Ce jeu étrange illustre toute l'impasse d'un État juif séparé. Les deux peuples sont prisonniers l'un de l'autre. Même une séparation ne les libérera pas. Le territoire est minuscule, la surface d'Israël-Palestine ne mesure pas plus de deux départements français.

Mais comment parvenir à une gestion commune de l'espace puisque, pour le peuple juif, le danger le plus immédiat c'est l'assimilation ? « Deux peuples pour une terre », a résumé Martin Buber[3]. Le philosophe envisageait un État binational, une fiction juridique donnant la souveraineté à chacune des deux nations. Ben Gourion voulait un État juif – non pas un État binational – tout en reconnaissant, juste après la guerre des Six-Jours, qu'il n'existait pas d'exemple dans l'histoire de peuple qui aurait tout simplement baissé les bras et permis à un autre peuple de lui ravir sa terre[4]. Pas plus que Buber, Ben Gourion n'avait de réponse aux questions centrales du statut de Jérusalem et du retour des réfugiés palestiniens. Sans parler du facteur religieux aggravant et politisé à outrance, le Hamas[5] d'un côté et les sionistes religieux de l'autre.

La culpabilité de l'Occident

Dans l'impasse du conflit israélo-palestinien, pour que les parties puissent simplement se regarder en face, il faut un tiers. Les États-Unis croyaient être seuls à pouvoir jouer ce rôle. Leur soutien constant, depuis 1967, d'un point de vue économique, diplomatique et militaire sans faille à Israël, a fait de ce conflit un problème de politique intérieure nord-américaine. Les Arabes le disent depuis longtemps, Henry Laurens[6], historien au Collège de France, ne dit pas autre chose. Couronnée avec trop de hâte par des prix Nobel, la paix reste un vœu pieux[7]. Et pourtant il faut un tiers parce que sur cet étroit territoire, l'enjeu géopolitique est immense car s'y affrontent rien moins que l'Islam et l'Occident.

Leïla Shahid[8] ne manque pas de rappeler qu'elle voit mal pourquoi les Palestiniens devraient payer le prix d'atrocités perpétrées en terre chrétienne, d'un crime qu'ils n'ont pas commis. La Shoah a effectivement favorisé les décisions des Nations unies de partager la Palestine en 1947. Jean Daniel confirme, en

balayant l'histoire du sionisme depuis la déclaration Balfour[9] : « Fruit de la culpabilité de l'Occident, Israël apparaît comme sa dernière entreprise coloniale[10]. »

Une souffrance profonde

On peut écouter des témoins privilégiés, loin d'être tous des fanatiques, côté palestinien et aussi côté juif. Généralement heureux de rencontrer des visiteurs, ils sollicitent soutiens, appuis ou relais à leur aspiration à mieux vivre. On peut aussi se laisser interpeller par les intellectuels comme Edward Saïd. Né à Jérusalem en 1935, il a vécu avec sa famille au Caire avant de gagner les États-Unis. Il a dit : « Pourquoi attendons-nous du monde entier qu'il prenne conscience de nos souffrances en tant qu'Arabes si nous ne sommes pas en mesure de prendre conscience de celles des autres, quand bien même il s'agit de nos oppresseurs ?

« Reconnaître l'histoire de l'Holocauste et la folie du génocide contre le peuple juif nous rend crédibles pour ce qui est de notre propre histoire ; cela nous permet de demander aux Israéliens et aux juifs d'établir un lien entre l'Holocauste et les injustices sionistes imposées aux Palestiniens[11] ». Le plus difficile est d'assumer non seulement sa propre histoire mais aussi la mémoire de l'autre.
Les juifs israéliens comme les palestiniens sont habités par une souffrance profonde. Pour les premiers, le génocide nazi fait partie intégrante de leur identité. Chaque attentat est vécu comme le signe d'une possible résurgence de la bête immonde, parfois comme la preuve d'un antisémitisme éternel. Pour les Palestiniens, la Nakba (désigne l'expulsion des Palestiniens, en 1948, de leurs villes et villages) reste le traumatisme dont ils continuent de subir les effets et dont ils craignent aussi la répétition.

À la limite, c'est de la conscience victimaire que pourrait venir une ouverture. Cela suppose de déconstruire les récits manichéens destinés à empêcher toute expression d'empathie pour le sort de l'autre. Émile Shoufani, archimandrite melkite à Nazareth, travaille sur les mémoires en ce sens avec des élèves juifs et palestiniens.

Graffiti à Mea Shearim

Edward Saïd, disparu en 2003, était pianiste virtuose et ami de Daniel Barenboïm. Nos oreilles d'Européens sont sensibles à cette musique et notre regard se tourne vers les passeurs de ce genre, et bien d'autres comme Nevé Shalom (Oasis de Paix), le monastère bénédictin d'Abou Gosh et toute initiative temporaire ou pérenne sans calcul politique. Il y a encore les « nouveaux historiens » (12) ainsi que les archéologues israéliens qui démontent le recours trop politique à la Bible. Elle est facilement instrumentalisée afin de ressusciter le mythique empire de David et Salomon ou, pire encore, d'asseoir l'objectif de bâtir le troisième Temple.

Mais quand, sous un prétexte quelconque, la valeur d'une vie humaine est pesée sur une balance à deux poids, deux mesures, nous ne lisons plus la même Bible. Alors s'imposent à la mémoire les images lunaires de Gaza avec les chiffres du nombre de victimes pendant les trois guerres très asymétriques. Ces guerres[13] n'ont pas mis à genoux le Hamas, elles n'apportent pas de solution. La violence, à terme, ne peut rien contre le refus par un peuple de sortir de l'histoire ni – espérons-le – contre la force du droit.

En cherchant bien ou en s'égarant du côté de Mea Shearim, chez les plus orthodoxes parmi les Juifs les plus pittoresques, on peut lire en hébreu sur un mur du quartier : « Rendez cette terre aux Arabes[14] ». Ces hassidim considèrent que la terre promise ne s'arrache pas au bulldozer, c'est le Messie qui la donnera quand il viendra. Patience. ■ **A. L N.**

1) Les Palestiniens désignent par Nakba la catastrophe (en arabe) de leur expulsion en 1948.
2) La « ligne verte » est la frontière qui a séparé, de 1948 à 1967, la partie de la Palestine occupée par Israël de celle occupée par la Jordanie suite à la guerre déclarée par les pays arabes le lendemain de la création de l'État juif.
3) Martin Buber, philosophe né à Vienne en 1878, est mort à Jérusalem en 1965. Il était marié à une chrétienne. Son œuvre littéraire est habitée par la question du dialogue.
4) Edward Saïd, *Culture et résistance*, Fayard, 2004.
5) Le Hamas a pris le pouvoir à Gaza par les urnes en 2006. Fondé par cheikh Ahmed Yassine en 1987, dans le contexte de la 1re Intifada, ce mouvement issu des Frères Musulmans ne reconnaît pas l'État d'Israël et considère que seule la lutte armée mettra un terme à l'« invasion sioniste ».
6) Henry Laurens, titulaire de la chaire d'histoire contemporaine du monde arabe au Collège de France, a publié la *Question de Palestine* chez Fayard en 4 tomes, 3000 pages. Le 5e tome est à l'écriture.
7) Le prix Nobel de la Paix a été décerné en 1994 à Yasser Arafat, Yitzhak Rabin et Shimon Pérès, après la signature à Washington des accords d'Oslo le 13 septembre 1993.
8) Leïla Shahid, née en 1949, a été ambassadrice de l'Autorité palestinienne auprès de l'Union européenne de 2005 à 2015.
9) En novembre 1917, la déclaration Balfour en Grande-Bretagne autorise les juifs exilés partout à fonder un « Foyer national juif » en Palestine. C'est l'aboutissement de dix années d'efforts de Theodor Herzl qui a besoin du concours d'une grande puissance pour engager la marche vers un État pour les juifs.
10) Jean Daniel, *Israël, les Arabes, la Palestine. Chroniques 1956-2008*, Galaade éd., 2008.
11) Edward Saïd, lire *le Monde diplomatique*, août 1998.
12) Parmi les nouveaux historiens, citons Tom Segev, Avi Schlaïm, Ilan Pappé, Benny Morris avant son revirement en 2004. Longtemps niée ou refoulée en Israël comme en Occident, l'expulsion des Palestiniens chassés de chez eux en 1948-1949 par les milices juives, puis par l'armée israélienne est désormais un fait établi grâce à leurs travaux.
13) « Pluies d'été » de juin à novembre 2006, « Plomb durci » en 2008-2009 et « Bordure protectrice » en 2014
14.) Pierre-Henry Salfati, *Talmud : Enquête dans un monde très secret*, Albin-Michel, 2009.

Mais quand, sous un prétexte quelconque, la valeur d'une vie humaine est pesée sur une balance à deux poids, deux mesures, nous ne lisons plus la même Bible

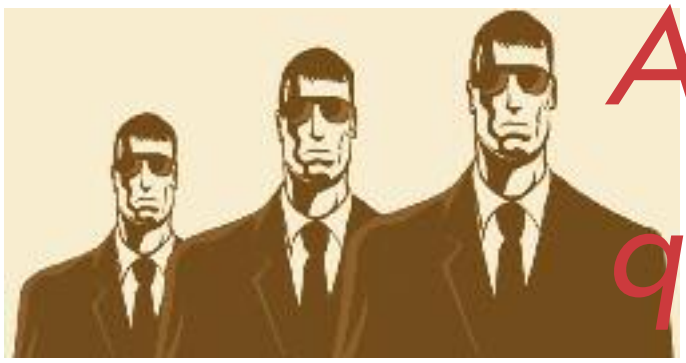

Attentats : qui finance ?

L'année 2015 aura été marquée, au début et à la fin, à Paris, par des attentats dont les motifs apparents semblent remonter pour le moins au temps des Croisades.

Comment, à notre époque, trouver une explication à des crimes de sang que n'expliquent, ni la vengeance personnelle, ni l'appât du gain, ni la conquête du pouvoir de la part de ceux qui les commettent ? Le fanatisme religieux ? C'est un peu court. La plupart des criminels que l' on a pu attraper, comme leurs complices, ne semblent pas avoir une connaissance très approfondie de la religion qu' ils affichent. Le patriotisme dévoyé ? Encore plus improbable. Ils sont d'origine diverses, pour certains nés et scolarisés en Europe, et issus de familles elles aussi très différentes. Que certains d'entre eux aient souffert de discriminations est possible et en veuillent a la société se conçoit. Mais de là à commettre ce genre de crimes, il y a un gouffre. Alors ? La drogue ? Peut-être, pour certains. Mais ce n'est pas encore prouvé, en tout cas, pas révélé au grand public.

Il faut nécessairement chercher plus loin que les motivations personnelles, et cela d'autant plus que les enquêteurs ont mis au jour – au moins en partie – des réseaux très bien organisés, qui ont été mis en place par des gens ayant toute leur tête et pas du tout analphabètes, c'est une certitude, et, surtout avec quel argent ? Les armes ne poussent pas comme les pissenlits et les propriétaires des planques ne sont pas des philanthropes. À toutes ces dépenses, il faut ajouter les voyages, et les nombreux "pourboires" qui les facilitent. Tout cela nécessite des sommes considérables. C'est cette source, ou ces sources, qu'il faut trouver.

Espérons seulement que les enquêteurs de la police judiciaire, des divers services de renseignement et les juges d'instruction ne feront pas l'objet de trop de pressions, puis de menaces de dessaisissement des dossiers pour cause de curiosité excessive du côté des paradis fiscaux et des grandes banques, y compris françaises. Dernièrement, 1'étude des Panama Papers a révélé la part prise par la Société Générale à la création de sociétés-écrans pour rendre service (!!!) à quelques-uns de ses plus importants clients. Gageons que parmi ceux-ci doivent se trouver des personnages qui ne sont pas précisément des modèles de vertu civique, et financière, en particulier. Et que ceux qui prétendent aujourd'hui nous gouverner ne viennent surtout pas brandir devant les enquêteurs, policiers ou magistrats, le bouclier du « secret défense », alors que la fabrication des armes, y compris les plus perfectionnées, est livrée au privé plutôt que confiée aux arsenaux français et qu'elles sont vendues à n'importe quel gouvernement, pourvu qu'il paye. Car de nos jours, il faut que la défense « rapporte », comme la santé, l'éducation, et même… la police! Ce qui a pour effet d'écœurer nombre de policiers, ceux de la base, sommés de faire du chiffre, en PV et contraventions diverses au détriment de la protection des personnes et des biens.

C'est en général en répondant à la question « D'où vient l'argent ? » que l'on trouve la réponse, principalement quand il s'agit de faits de société inexplicables. C'est aussi pourquoi cette question est toujours la question qui fâche. Mais si l'on n'éclaircit pas cela, on continuera à subir, à pleurer et à s'arracher les cheveux, évidemment sans gêner personne. Et surtout pas les VRAIS coupables ! ■ **A. Kolar**

Le point de la recherche sur la maladie d'Alzheimer par le professeur Bruno Dubois

Près de 36 millions de personnes déjà atteintes dans le monde et plus de 115 millions à l'horizon 2050* : face à l'ampleur de cette maladie, la recherche doit progresser à grands pas.

Se poser les bonnes questions, pour trouver plus vite des solutions

Le développement de nouveaux traitements contre la maladie d'Alzheimer mobilise de nombreux chercheurs sur la planète. Alors pourquoi encore aussi peu de résultats ? Ces 13 dernières années, plus de 400 essais cliniques ont permis de tester de nouveaux médicaments contre la maladie d'Alzheimer, mais aucun d'entre eux n'a encore abouti ! Certains principes actifs (anticorps, monoclonaux) ont démontré une efficacité réelle sur les lésions du cerveau responsables de la maladie, les plaques amyloïdes. Cependant, ils se sont révélés inefficaces sur les symptômes, dans la vraie vie.

Les ultrasons sur le devant de la scène

Pour expliquer ces échecs à répétition, les chercheurs multiplient les hypothèses. Certaines d'entre elles ouvrent de nouvelles pistes de traitement. Un exemple ? Les anticorps monoclonaux, capables d'éliminer les plaques amyloïdes, pourraient ne pas fonctionner sur les symptômes parce qu'ils ne parviennent pas à atteindre le cerveau, donc les lésions. Cet organe est

en effet protégé par un rempart, la barrière hémato-encéphalique. Elle filtre le sang pour empêcher certaines substances de pénétrer à l'intérieur du cerveau. Moins de 1% d'une dose d'anticorps monoclonaux parvient à la franchir ! Pour faciliter leur passage, une équipe de chercheurs a eu l'idée en 2010 de se servir d'ultrasons. Ces ondes sont déjà utilisées en médecine, notamment pour réaliser des échographies. Chez la souris, les ultrasons se sont montrés capables d'ouvrir la barrière hémato-encéphalique, pour laisser passer les anticorps monoclonaux. Et ce n'est pas tout ! En 2015, la même équipe a montré que soumettre le cerveau de souris à des ultrasons seuls, sans médicament, suffisait à détruire les plaques amyloïdes. La mise en place d'un essai clinique utilisant cette technique est à l'étude aujourd'hui à l'hôpital de la Pitié-Salpêtrière.

Des exercices pour mobiliser les neurones

D'autres chercheurs travaillent sur des traitements non médicamenteux. On sait déjà que faire « travailler » son cerveau au quotidien protège plus longtemps du risque d'avoir un jour la maladie d'Alzheimer. Mais est-ce efficace une fois la maladie déclarée ? Une équipe bordelaise a comparé les effets de trois méthodes : la stimulation par un entraînement classique (mémoire, attention…), la thérapie dite « par réminiscence », qui s'appuie sur les souvenirs anciens évoqués par les patients, et un programme de prise en charge personnalisée, avec des exercices fondés sur les intérêts personnels du patient (jardinage, équitation…). Seule cette dernière technique a montré un réel effet thérapeutique. Il se traduit par une entrée plus tardive des patients en établissements spécialisés. Les autres méthodes ne sont pas plus efficaces qu'une bonne prise en charge classique, réalisée dans tous les centres de mémoire aujourd'hui.
D'après une communication du professeur Bruno Dubois, directeur de l'Institut de la mémoire et de la maladie d'Alzheimer (IM2A) et président du comité scientifique de l'Association pour la Recherche sur Alzheimer.
**Sources : Organisation mondiale de la Santé.*

Les salopards

Nous nous sommes souvent demandé **quel déclencheur** faut-il pour que les gens réagissent enfin, face à la régression sociale qui s'est accélérée depuis 2012, avec l'avènement de ce « président normal » qui s'est inscrit dans la droite continuité de la politique de Sarkozy ?

Peut-être avez-vous vu cette scène où, en septembre 2014, lors d'un débat à *France 2*, François Bayrou a tenté, avec succès, de déclencher les rires et l'approbation d'une salle ignorante grâce à un gros mensonge sur le Code du travail. Dans un effet de manches ne craignant pas de sacrifier à la démagogie, où après une demi-heure d'émission, jouant son petit numéro bien préparé, il a sorti de son cartable noir ce qu'il a présenté comme le code du travail suisse, une brochure jaune d'une centaine de pages, attribuant à cette maigreur le petit 4 % de chômage dans ce paradis fiscal. Puis, mesurant son impact, il a sorti le gros code du travail français et l'a jeté avec dégoût sur la table, ironisant sur ses « 3000 pages », ce qui a provoqué ce qu'il était venu chercher : rires et applaudissements, au point que David Pujadas a dû mettre le holà, tandis que François Bayrou insistait en invitant l'assistance à l'ovationner.

Il était tout heureux de son coup, assuré qu'il était du succès, déjà bien rodé : chez Ruquier (17 mars 2013), jouant la même scène, avec le même geste consistant à jeter le code du travail sur une table, le leader du Modem avait recueilli des applaudissements nourris, sans qu'un chauffeur de salle ait eu à donner le signal de la claque.

Le très « libéral » François Lenglet, qui a lui-même procédé de la même façon, un soir, sur le plateau du journal de *France 2*, estimait que la grosseur de ce code était la cause de recrutements actuels à 90 % en CDD (au lieu de CDI).

Je ne sais comment qualifier ces gens… pour moi, ce sont des **salopards** ! Nous connaissons les procédures des patrons suisses. Dans un délai de deux jours, sous un prétexte futile, vous pouvez être foutu à la porte sans aucune considération humaine.

Mais, cela dit, le vase vient de déborder avec le projet de loi El Khomery. C'est un véritable recul de civilisation que l'on voudrait imposer au monde du travail. Un recul de deux siècles, lorsque c'était seul le patron, se considérant de droit divin, qui était à la commande !

Retraités nous sommes concernés… par solidarité avec le monde du travail, par souci de l'avenir de nos enfants et petits-enfants.
Nous refusons la loi de la jungle. Nous voulons, une société intergénérationnelle, solidaire, dans laquelle il fait bon vivre.

Au regard du matraquage journalier des médias, que ce soit la presse, la radio ou la télé, il est remarquable que le pouvoir n'ait pas réussi à démobiliser les jeunes, ainsi qu'une grande partie de la population, qui rejettent la loi travail. Le matin, sur *France Inter*, vous découvrez Dominique Seux, journaliste en économie, directeur délégué de la rédaction du journal *les Échos*. À 20 heures, aux informations de France 2, vous aurez droit au très « libéral » François Lenglet, économiste si distingué prodigue en graphiques qui vous démontre qu'il n'y a rien d'autre à faire que d'accepter les lois de l'économie libérale. D'ailleurs, on nous étourdit sur tous les sujets sur les plateaux de télévision avec des spécialistes qui, si vous prenez la peine de regarder de plus près – ce qui est maintenant possible avec internet –, sont pour la plupart liés à de grands groupes industriels ou financiers.

Il est vrai qu'il faut sortir de grandes écoles afin d'expliquer que, pour permettre aux patrons d'embaucher, ils doivent pouvoir librement licencier ! ■
Bernard ENGGASSER

Xe Congrès

du 19 au 22 sep

Membres du Conseil national élus au IXe Congrès (septembre 2013)

MONTPELLIER	AHIVI René
CONDAT	ALBERT Jean-Pierre
INFOCOM	AUSTRUY Jean-Claude
INFOCOM	BOIVIN Maurice
RENNES	BOUGIER Michel
SURL	BURGUIÈRE Michel
FACTURE	CAMELEYRE André
ALENCON	COQUELIN Roger
TARTAS	DELMAS Guy
UFICT	DHORDAIN Jack
SURL	DUQUENNE Lionel
UFICT	GHIOTTO Jean-Pierre
SURL	HIRSCH Xavier
LA COURONNE	HITIER Serge
SURL	LEBON Jean
ROUEN	LEFEBVRE René
INFOCOM	LE BELLEC Robert
BORDEAUX	LORREYTE Lucien
SURL	LOPES Michel
VILLANDRAULT	LOUBERE Daniel
CORBEIL	MAHAUD René
TOULOUSE JOB	MARGRAS Bernard
PAU	MARQUE Jean-Pierre
MULHOUSE	MULLER Daniel
VALREAS	RICHAUD Gérard
BORDEAUX	RIVET Michel
CNERP	ROCHETEAU Monique
SICPAC	TECHE Michel
METZ	TILLARD Antonia
LE HAVRE	URVOY Christian
LILLE	VERLEYEN Robert
LILLE	RABIN Alain
SURL	VOLANT Yann

Commission financière de contrôle

BORDEAUX	FRANCOIS Christian
INFOCOM	BENICHOU Michel
SURL	CARRE André
SURL	GAUDAS Michel
BORDEAUX	CREVY Jean-Louis

Dans les pages suivantes, vous trouverez les prérapports statutaires qui seront présentés au Congrès.

de l'Ufr-Filpac Cgt

tembre 2016 à Nouhan-le-Fuzelier

Déroulement du Xe Congrès

lundi 6 juin 2016

Réception des délégués Membres sortants du Conseil National

14 h30 réunion du Conseil national sortant

1re séance : mardi 20 septembre 2016 - Durée « 6H30 »

8heures	Ouverture des portes
8h30	Mise en place des délégués
9heures	Élection du bureau du congrès et du président de séance
9h15	Allocution du président de séance
9h45	Rapport d'activité : **Jean Pierre GHIOTTO**
10h30	**Pause de trente minutes**
11heures	Interventions des invités
12heures	**Repas pris en commun**
14h30	Rapport financier : **Lionel DUQUENNE**
	Rapport de la commission de contrôle financier : **Christian FRANÇOIS**
15h15	Programme revendicatif et d'orientation: **Daniel MULLER** - discussions et débats
16heures	**Pause de trente minutes**
16h30	Poursuite des débats
17heures	Intervention du secrétaire général de la Filpac - Intervention d'un représentant de l'Ucr - Intervention de l'Ihs du Livre parisien - Poursuite des débats - Proposition d'un Président de séance pour mercredi

2e séance : mercre 21 septembre 2016 - Durée « 5H30 »

9h30	Rapport sur le 51e Congrès de la Cgt
10h30	**Pause de trente minutes**
11heures	Intervention de l'Ufict - Reprise des débats
12heures	**Repas pris en commun**
14h30	Poursuite des discussions sur les différents rapports
15h30	L'Ubérisation et ses conséquences : **Lionel DUQUENNE**
16heures	**Pause de trente minutes**
17heures	Proposition des modifications statutaires : **Lionel DUQUENNE**
	Proposition d'un Président de séance pour jeudi

3e jeudi 22 septembre 2016 - Durée 5 heures 30

9heures	Reprise des travaux
9h30	Rapports des commissions : (Mandats, Programme revendicatif, Statuts)
10h30	**Pause de trente minutes**
11heures	Reprises des travaux
11h30	Vote sur les rapports (Activité, Revendicatif et orientation, Financier et CFC)
12heures	**Repas pris en commun**
14h30	Élection du CN de l'Ufr et de la commission de contrôle financier
15h30	Résultat des élections du nouveau Conseil national
	Pause de trente minutes
16heures	Le salut aux partants
16h10	Réunion du nouveau Conseil national. Élection du bureau et du secrétariat.
	Présentation au congrès des membres du bureau et du secrétariat.
16h45	Projet de résolution et vote

REPAS - SOIREE FESTIVE

Rapport

Jean-Pierre

Après à peine un an d'exercice du pouvoir de François Hollande, nous avions déjà évoqué, pendant les travaux de

Déjà !

Le 11 janvier 2013, l'ANI (accord national interprofessionnel) est signé par les organisations patronales (Medef, UPA, CGPME) et trois syndicats (CFE-CGC, CFDT, CFTC). FO et la CGT refusant de signer l'accord.

Mais nous étions encore loin de nous imaginer jusqu'où il était capable d'entraîner notre pays pour complaire à Bruxelles, au patronat, à la finance, en entamant sans vergogne la destruction de nos services publics et de notre protection sociale en favorisant l'intérêt privé au détriment de la notion de solidarité. Le fric avant l'humain.

Depuis notre dernier congrès

La situation internationale est tendue, avec une multiplication des conflits : israélo-palestinien, Ukraine, Lybie, Syrie, Irak, etc.

L'État islamique sévit et les organisations internationales sont incapables de garantir à l'ensemble de la population de la planète une paix durable et inaltérable.

Selon le Haut Commissariat aux réfugiés (HCR), le nombre de réfugiés, de demandeurs d'asile et de personnes déplacées à l'intérieur de leur pays et à travers le monde a dépassé, en 2014, les 50 millions pour la première fois depuis la Seconde Guerre mondiale.

Les intérêts en jeu au niveau mondial et les stratégies géopolitiques ne sont pas toujours évidentes, toutefois on peut retenir un certain nombre de cohérences dans les conflits en cours : la démission des États face à l'intervention des puissances étrangères, à l'image de l'Irak et de la Libye.
L'importance de l'énergie, l'accès aux ressources naturelles et aux voies de communication deviennent cruciaux.

Des négociations quasi secrètes d'accords commerciaux bilatéraux se font sous la pression des multinationales, avec pour objectif que la rentabilité commerciale l'emporte sur l'environnement, la santé, le droit social, la démocratie en ayant, si besoin, recours à l'arbitrage international permettant aux multinationales de contester en justice les politiques publiques des États.

Sous couvert de commerce et de libre-échange, les grandes sociétés s'attaquent violemment à la Constitution, aux législations et aux réglementations des États chaque fois qu'elles constituent des « obstacles » à la libre concurrence.

Ces obstacles ne sont plus seulement les réglementations douanières, mais surtout les normes sociales, sanitaires, alimentaires, environnementales, culturelles ou techniques en vigueur dans chaque pays.

En France

L'horreur ! L'attentat contre *Charlie Hebdo*, attaque terroriste islamiste perpétrée contre le journal satirique le 7 janvier 2015 à Paris.

Encore l'horreur ! Les attentats du 13 novembre 2015 en France, revendiqués par l'organisation terroriste État islamique, perpétrés dans la soirée à Paris et dans sa périphérie : Saint-Denis, au Stade de France, puis dans les 10e et 11e arrondissements de Paris, mitraillage des terrasses de cafés et de restaurants, et la plus meurtrière dans la salle de spectacle du Bataclan. Bilan : 130 morts et 413 blessés.
La proximité des attentats, perpétrés en Europe, à Paris, chez nous, a fait se développer un grand mouvement dans une population choquée, meurtrie, mais qui refusa de se plier aux intégrismes liberticides. Cette même population qui, disons-le, ne bronchait pas trop quand les mêmes incidents se déroulaient ailleurs, loin de la maison.

Cela provoqua la mise en place et la reconduction de l'état d'urgence, contesté par beaucoup de nos concitoyens, qui s'opposèrent à sa dérive constitutionnelle qui aurait soumis un État de droit au droit du détenteur du pouvoir.

L'actualité sociale en France

Après l'ANI le 11 janvier 2013, suivent : le pacte de responsabilité, la réforme programmée des prud'hommes, l'adoption de la loi sur la réforme territoriale pour un passage à 13 régions.

Avec des chiffres de chômage qui ne cessent de grimper, l'explosion du nombre de ruptures conventionnelles, on constate que plus de un Français sur deux n'est pas parti en vacances, que un enfant sur trois n'a connu pendant l'été que son quartier, sa cité, que six retraités sur dix sont condamnés à rester chez eux.

Avec la mise en place d'une nouvelle équipe gouvernementale, toujours

d'activité

e GHIOTTO

notre dernier congrès, une dérive droitière de la politique économique et sociale menée par le nouveau Président

avec Manuel Valls Premier ministre, nous assistons à l'accélération de la politique libérale.

Le travail du dimanche, la remise en cause des 35 heures, la simplification du code du travail pour aider les employeurs, le contrôle par le ministère du Travail des « vrais chômeurs », … tout est bon pour plaire au patronat, qui est en fait à la direction du pays.

Nous connaissons un chômage de masse qui progresse chaque mois ! Aucune croissance ! Une précarisation et une politique de bas salaire qui s'accentuent.

Le pouvoir d'achat est en berne, voire en régression. Les perspectives d'avenir meilleur pour les citoyens s'éloignent chaque jour, alimentant un fatalisme préjudiciable aux actions collectives.

Une désespérance qui conduit certains sur les voies de l'extrême-droite.

Le patronat, quant à lui, récupère 40 milliards d'euros supplémentaires en cadeau avec le Cice et le pacte de responsabilité, toujours sans aucun engagement de sa part.

Les premiers chèques ont d'ailleurs permis de nouvelles distributions de dividendes !

40 milliards d'euros correspondent à 1 million d'emplois rémunérés à 2100 euros brut par mois avec paiement intégral des cotisations sociales !

Une étude de la Dares (Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques), pour l'ensemble des salariés travaillant à temps plein, montre que la moyenne du temps de travail est 39 h 50, si les 35 heures étaient donc la norme pour tous… 2800000 emplois pourraient être créés !

Concernant la protection sociale

Depuis 1945, le financement des régimes obligatoire et complémentaire est assuré pour l'essentiel par des cotisations, assises sur les salaires et comportant une part salariale et une part dite patronale.

Le patronat français a réclamé et obtenu des allégements et des exonérations de cette part afin d'être, soi-disant, plus compétitif !

Sur les dix dernières années, le montant cumulé des seuls allégements généraux de cotisations représentent plus de 210 milliards d'euros.

Le chômage et le non-paiement des qualifications mettent en péril les équilibres financiers de la Sécurité sociale en contractant ses recettes.

Pourtant, au beau milieu de se marasme social, une petite avancée : vieillir est enfin considéré comme une chance, un progrès humain pour les personnes comme pour la société. C'est devenu un défi à relever.

Le Parlement se fend d'une loi d'orientation et de programmation pour l'adaptation de la société au vieillissement.

Bien sûr, cette loi a le mérite d'exister, mais son financement ne relève pas uniquement de la Sécurité sociale, comme nous le revendiquons.

Le service public de l'autonomie, que nous revendiquons, n'est pas abordé.

Par ailleurs, il faut savoir que, lorsqu'il s'agit d'une loi dite de « programmation », s'il y a de l'argent, on fait ce qui est prévu, s'il n'y a pas d'argent, on ne fait rien. Le fait de ne rien faire ne vous met pas « hors la loi ».

Nos actions

Enjeu de syndicalisation, retrouver notre rapport de forces

Les ouvriers, les salariés, les pensionnés et les retraités n'existent que s'ils sont rassemblés, organisés. C'est à cette condition que le rapport des forces leur sera plus favorable et qu'ils pourront se faire entendre des hommes politiques et de leurs employeurs, qu'ils pourront exiger et peut-être obtenir.

La syndicalisation est donc au cœur de cet enjeu.

La difficile succession de Bernard Thibault au poste de secrétaire général de la Cgt n'a pas manqué de créer des turbulences dans notre organisation syndicale et a déclenché des avis de tempête amplement relayés par des médias bien renseignés. Par qui ? **Allez savoir !**

Toujours est-il que cette ambiance n'a pas facilité le travail de syndicalisation chez les salariés.

L'Ufr-Filpac a néanmoins travaillé pour que la continuité syndicale ne soit pas qu'un vain mot, et pour ce faire a pris contact avec sa fédération, la Filpac Cgt, pour essayer de mettre en œuvre des actions communes permettant que les futurs retraités ne disparaissent pas dans la nature.

Nous avons essayé d'intégrer la ➤

continuité syndicale dans la tête et dans les préoccupations des responsables syndicaux en activité. Les plans « sociaux », départs anticipés en préretraite compliquant le passage de syndiqué actif à celui de retraité, et cela doit requérir de leur part une attention particulière, même s'ils sont assaillis par de nombreux autres soucis. Rien n'est facile, mais il en va du rayonnement de la Cgt. À défaut de faire des nouveaux syndiqués, ne laissons pas sur le bord du chemin ceux qui le sont déjà.

Nous avons travaillé à la fabrication d'un « passeport » du futur retraité, un petit fascicule de 4 pages, avec comme contenu, les raisons de rester syndiqué et les contacts et les liens permettant de régler les problèmes qui ne manqueront pas de surgir dans son nouveau statut de retraité. Ce passeport a été remis aux différentes organisations de la Filpac et a également fait l'objet d'un encart dans le journal fédéral *Impac*.

La place du retraité dans notre société est également au cœur de nos débats et a animé nos réunions : son action, ses engagements dans la vie publique, nationale et locale, syndicale, politique ou associative. Tout comme la place du syndiqué retraité Cgt dans son organisation, sa reconnaissance, son positionnement, sa représentation.

Une meilleure connaissance de nos syndiqués nous a également motivés : les lieux, les localités où ils vivent, les proximités avec ou sans camarades en activité, sur les lieux ou non, de productions industrielles, les UL et les UD, les syndicats multipro, les endroits où le syndiqué est en contact avec son organisation syndicale, où milite-t-il, s'il est un militant, où rencontre-il ses camarades, comment s'inscrit-il dans les actions syndicales en général et dans celles des retraités en particulier, tout cela a alimenté nos réflexions et nos travaux. Vaste programme !

Ce travail d'enquête a été mené par le Conseil national et une carte de France reprenant les régions a été établie, en notant les endroits où nous avions des membres du CEN Filpac et du CN Ufr-Filpac qui pouvaient être efficients, les zones où nous étions faibles et peu représentés. Ce travail de « maillage » est encore imparfait et ne semble pas, dans les faits, apporter beaucoup d'amélioration dans la connaissance de nos adhérents, dans la connaissance de notre organisation.

Faire un rapport d'activité sous-entend une connaissance parfaite de son organisation. Cette connaissance nous l'acquérons lorsque se réunit notre Conseil national et par les informations que nous font parvenir les camarades en charge d'animer syndicalement leur région, leur département, leur localité.
Les actions et les combats locaux entrepris avec les UL et les UD nous échappent souvent et il est donc difficile de faire un rapport complet, incluant véritablement toutes les activités déployées par les syndiqués militants de l'Ufr-Filpac.

Les grands moments

Le 3 juin 2014, fort de ses 25000 participants, et le 30 septembre 2014, les retraités ont manifesté unitairement à Paris pour exiger une **revalorisation des pensions, le retour au 1er janvier** pour son application. Dans les médias, aucun écho, ce qui a inspiré à notre camarade René Mahaud, à propos du 3 juin, son article intitulé : les « **Disparus de la tour Eiffel** ».

Défense des retraites complémentaires

Des rassemblements ont eu lieu devant le siège du Medef, où se tenaient les négociations pour les camarades parisiens, et en province, devant les préfectures ou les antennes locales du patronat.

Le 9 mars 2016, des manifestations en province et à Paris se sont déroulées contre la « loi travail ».

Le 10 mars 2016 : journée de mobilisation **unitaire des retraité-e-s** pour la défense de leur pouvoir d'achat. Le très bon travail de préparation effectué dans nos organisations a vu grandir ce mouvement unitaire. **120 rassemblements et/ou manifestations et 35500 retraités dans les rues** partout en France ont permis d'interpeller les représentants de l'État et les élus sur les conditions de vie et de ressources des retraité-e-s. Il faut noter que le mouvement, loin de s'essouffler, grandit à chaque mobilisation (31000 en septembre 2014, 33000 en mars 2015). C'est un point d'appui important pour la continuité des luttes.

Le 31 mars 2016, avec les actifs et la jeunesse : manifestation interprofessionnelle et intergénérationnelle.

28 avril 2016 : manifestations contre la « loi travail ».

Nous avons participé :

Au colloque du 10 décembre 2015 (place, représentation et rôle des retraités), en préparation du 51e congrès de la Cgt.

Aux comités généraux de l'UCR de décembre 2014 et des 30 novembre et 1er décembre 2015.

Au congrès de la Filpac, du 23 au 26 novembre 2015.

51e Congrès de la Cgt : aucun membre du Conseil national de l'UFR Filpac n'y participait en raison du nouveau mode de désignation des délégués par les unions départementales et les fédérations. Le seul représentant du CN de l'Ufr a été présenté par l'UD de Paris (Michel Burguière). Décision a été prise par le bureau de ne pas s'y rendre. Un courrier a été envoyé à la Filpac et à Philippe Martinez.

Pendant le 51e congrès, la revendication d'un retraité égale une voix dans la Cgt a été « enfin » adoptée.

Ce rapport d'activité devant être imprimé dans notre journal *Ensemble* et livré à notre rédac-chef avant le 23 mai 2016, il est fort probable qu'il sera incomplet quand se tiendra notre prochain congrès, au mois de septembre 2015, tant la finance et le capital, aidé par la classe politique au pouvoir, n'ont de cesse de reprendre à la classe ouvrière les droits et les acquis qu'elle avait péniblement, mais dignement, conquis.

Nous aurons donc la charge de le mettre à jour pendant les travaux de notre prochain congrès. ■ J.P.G.

Rapport d'orientation

Daniel MULLER

Longue vie à notre UFR qui fête ses 30 ans

« On existe socialement que si l'on est organisé »

« Subir ou agir »

PRÉAMBULE

Marie Griessinger a vu juste : « ***On reconnait le bonheur au bruit qu'il fait en s'en allant*** ».

État d'urgence, libertés individuelles et collectives, remises en cause aussi bien au niveau du citoyen que syndicales, pensée unique, appauvrissement général d'une grande partie de la société, haro sur le Code du travail, sur les retraités en général, pouvoir d'achat en berne, pas d'augmentation des retraites, nouvelles régions avec risque d'éloignement des centres de décisions et autres lieux d'accueil administratif, la liste est longue, trop longue…

L'idée patronale de remplacer les régimes ARRCO et AGIRC par un régime unique appelé à fonctionner comme le régime suédois fait son chemin. L'augmentation des cotisations étant interdite, l'équilibre du régime est obtenu en cumulant reports réitérés de l'âge de départ en retraite et, d'une année sur l'autre, baisse des pensions.
Nous sommes au bout du système néo-libéral de croissance, ce qui produit et va produire des ravages sans précédent.

Pour autant, le syndicalisme retraité doit tenir compte des mutations sociologiques qui s'opèrent. Poursuivre ou engager le débat d'idées, voilà une de nos priorités :
Le 51e Congrès a enfin reconnu les syndiqués retraités, à savoir un syndiqué retraité égal à une voix.

1. MAINTENIR – CONQUÉRIR – RECONQUÉRIR

« Subir ou agir »

Ce tryptique devrait devenir notre ligne de conduite tout en s'appuyant sur nos revendications propres et celles de la Cgt pour bien vivre notre retraite.

Mais comment faire pour mobiliser, convaincre d'abord dans nos rangs, puis au-delà, de la nécessité de se battre ? Problème de perspectives ? D'explications ? De démobilisation due à la puissance de la pensée unique ? Fatalisme ou ras-le-bol ? Le débat devra se tenir.

Pourtant bien vivre nos retraites passe avant tout par la nécessité de disposer d'un pouvoir d'achat décent, un pouvoir d'achat qui permette de bien vivre, d'accéder aux loisirs, à la culture et aux soins de qualité. Sans compter le rôle social et culturel, si ce n'est politique, des retraités.

2. NUMÉRIQUE ET RÉFORME TERRITORIALE

« Subir ou agir»

2a. Les retraités vont être directement touchés par la grande loi « Pour une république numérique » et la réforme territoriale qui vont nous faire entrer dans une nouvelle ère politique et sociale sous l'impulsion des institutions européennes.

2b. Tenir compte de l'importance des questions internationales et européennes est plus que nécessaire, ne serait-ce que pour peser face au capitalisme mondialisé pour le maintien, si ce n'est l'élévation des droits et garanties collectives.

2c. Ceci dit, revenons au numérique. ➤

Le numérique va changer notre vie ne serait-ce que par la dématérialisation administrative, et il n'est pas interdit d'y réfléchir. Allons-nous nous diriger vers une société de contrôle ? De surveillance ? De contraintes ? Une société connectée ? Force est de constater qu'il faut trier le bon grain de l'ivraie.
Qui a accès et maîtrise internet ? Les retraités maîtrisent-ils tous internet ?

Si nous posons cette question, c'est qu'avec la réforme territoriale, l'éloignement des centres de décisions (quid des CODERPA ?) au détriment de la proximité complique les démarches administratives des retraités.

De plus l'obligation, à venir, de payer ses impôts par internet, voire retenus à la source… Dans quel but ? Rendre obligatoire la mensualisation qui, avant, était restée au libre choix du contribuable ? Selon les syndicats, la simplification administrative promise pourrait s'avérer une véritable usine à gaz alors qu'aujourd'hui le taux de recouvrement de l'impôt sur le revenu est de 99 %. En cas de baisse de revenus, l'impôt ne pourra pas être modifié immédiatement. Sans parler du risque de rétention par les entreprises, pour cause de trésorerie en cas de retenue à la source. Qui paiera les pots cassés ?

Chercher une maison de retraite, un EHPAD, joindre les organismes sociaux, ne se fera plus que par ce biais… il y a de quoi être inquiet, si ce n'est s'y préparer à défaut de pouvoir le combattre.

2d. La loi sur la réforme territoriale et la loi santé viennent d'être votées. Quelles vont être les conséquences pour les usagers ? Pour exemple, les ARS (Agences régionales de santé) qui ont tous les pouvoirs pour organiser l'offre des soins, vont passer de 22 à 13. Cela s'ajoute au regroupement des hôpitaux sur des zones très étendues. Toutes ces mesures n'ont qu'un but : accélérer les restructurations et les fermetures des petits établissements hospitaliers qui sont souvent des établissements de proximité. Pour le profit de qui ?

Face à un service public qui se dégrade, le terrain est laissé libre au secteur privé lucratif d'hospitalisation qui se positionne en concurrence directe avec le service public.

2e. Comme souligné dans le document d'orientation du 51e congrès de la Cgt : « *Dans les territoires, de nouveaux espaces se construisent sur des fondements économiques, sociaux, politiques et industriels essentiellement fondés sur la spécialisation territoriale au service de la compétitivité des entreprises et des impératifs de la finance et du marché mondialisé* ».

Ce ne sont plus les citoyens et leurs besoins existentiels qui façonnent les lieux de vie, mais l'entreprise qui détermine l'organisation d'un lieu, la présence d'infrastructures, les possibilités d'y vivre. Ce n'est plus la sociologie d'une population qui guide les politiques publiques, mais la réponse aux besoins du moment des entreprises présentes sur ce territoire. Quid du rôle des élus ? D'un fonctionnement démocratique ?

Nous sommes donc bien face à une vraie stratégie s'appuyant sur tout un arsenal législatif visant à réorganiser nos territoires en fonction de la logique libérale marchande.

3. Notre communication

« Subir ou agir »

3a. C'est bien connu : les humains c'est comme les lapins, on les attrape par les oreilles.
L'information des syndiqués est indispensable pour leur permettre de se faire leur propre opinion pour enrichir le débat.
Face à la pensée unique, notre objectif, outre d'informer, est également de permettre à l'instinct de classe de se transformer en conscience de classe. L'Ufr fait ce qu'elle peut (notre journal *Ensemble*, Passeport, modules de formation pour les futurs retraités, entre autres), communication sur « les réseaux sociaux », mais le « corps à corps » avec comme support le débat, reste une valeur sûre, pour ouvrir des perspectives de changements sociétaux.

4. Quelle Ufr pour demain ?

« Subir ou agir »

4a. Militons heureux à la retraite.
Il est un fait : il y a une sous-estimation du syndicalisme retraité, car le syndicalisme est traditionnellement attaché au travail. L'idée que l'action revendicative s'arrête avec le travail reste ancrée. Certes, nous avons un engagement différent, mais il est précieux. Nous devons prouver que nous existons, que nous sommes incontournables. Et pas seulement pour faire nombre lors des manifs des actifs. Nos revendications sociétales sont-elles éloignées de celles des actifs ou sont-elles complémentaires ?

4b. Il est tout de même paradoxal, au moment où fleurissent les salons, colloques et autres assises où l'on ne parle que de nous et de la Silver économie, de constater que le syndicalisme « actifs » exclut souvent les retraités du débat et les cantonne dans un rôle plus que secondaire.

Mais que l'on le veuille ou non nous exclure du débat, c'est rendre plus compliquée la bataille d'idées pour la transformation sociale. Est-ce cela une Cgt de tous les âges ?

4c. Il devient nécessaire de réfléchir à apporter du sang neuf à notre Ufr. Près de 3000 adhérents, cela compte, mais devrait compter plus. Pas pour « donner des leçons », mais pour être une force de propositions par rapport à notre vécu et aux erreurs que nous avons pu commettre. Être acceptés pour ce que nous sommes, revendiquer notre place, rien que notre place, mais notre juste place.

Cela passe par le renforcement, si ce n'est le rajeunissement, des instances dirigeantes de notre Ufr.
La question est posée, à notre congrès de trouver des réponses. L'avenir de notre Ufr mérite que nous en débattions, d'autant que les soubresauts qui agitent le syndicalisme ne sont pas porteurs d'espoir.

4d. Militer, oui, et avant tout à la Cgt, dans une Cgt

riche de sa diversité qui ne devrait pas être un frein à son unité.

L'institutionnalisation du syndicalisme est en marche. Et si c'était un des moyens pour que le syndicalisme perdure face aux changements fondamentaux de la société ?
Pour autant il nous faut continuer à militer. Mais dans quelle structure ? Que dans la Fédération, là où nous avons une autonomie financière et de fonctionnement ? Dans une section multipro ? Dans les USR, UL, UD, UCE ? La palette est large. Militer mais pour quoi faire ?...

5. Continuité syndicale

« Subir ou agir »

5a. Continuité syndicale, est-ce la bonne définition ? Ne devrait-on pas parler de passage ? Oui, mais pour aller où ? Il est évident que la continuité syndicale est plus « naturelle » si dans sa vie active le futur retraité a évolué dans un contexte syndical efficace et une pratique syndicale démocratique, au plus près des besoins des syndiqués. Bref un syndiqué auteur, décideur, acteur.

5b. Après, se pose la question : c'est quoi un retraité ? Avant tout il y a, aujourd'hui, plusieurs générations de retraités, ce qui sous-entend des vécus différents. Un retraité, c'est un être humain qui s'est fait exploiter tout au long de sa vie professionnelle et qui continue de l'être, mais de manière différente.

Le passage à la retraite est un enjeu, et il nous faut éviter la rupture en anticipant la transformation, ne serait-ce que celle du rapport au travail et aux temps à venir. Pour autant, le travail continue d'intéresser bon nombre de retraités.

5c. Aborder la continuité syndicale c'est effectuer une double démarche :

1. Renforcer les différentes structures de la Cgt ;
2. Se doter du rapport de forces nécessaire pour une transformation sociale.

Mais cela ne dépend pas que de nous. C'est avant tout le devoir des actifs. L'Ufr, entre autres, ne peut qu'aider à cette nécessaire prise de conscience de l'utilité du syndicalisme retraités. Au congrès de tracer des pistes de travail, des objectifs. Le potentiel de renforcement est immense.

6. Tous ensemble et unité syndicale

« Subir ou agir »

6a. L'unité. Vaste programme. L'unité cela devrait être le mot d'ordre dans nos propres rangs. Nous en sommes loin…, et plus la crise s'aggrave, plus le « chacun pour soi » devient prioritaire.

Pour l'Ufr, le « tous ensemble » est l'objectif incontournable pour réussir toute avancée sociale. Il est le socle de la solidarité. Il n'est pas antinomique aux revendications spécifiques. Malgré les coups de poignard que nous recevons au niveau intersyndical, l'unité intersyndicale reste nécessaire car souhaitée par la base. Oui, mais sur quelle base revendicative ? Nous devons en débattre.

7. Construire une société pour tous les âges

« Subir ou agir »

7a. Nous nous devons de porter un regard sur l'allongement de la durée de vie, d'autant que, même si cette espérance commence à stagner, suite à la crise, nous ne pouvons ignorer l'impact des générations « baby-boom ». C'est-à-dire que plusieurs générations de retraités vont se côtoyer. Objectif : rester citoyen, autonome, et pouvoir bâtir un projet de vie jusqu'aux âges les plus avancés. C'est une démarche revendicative que de permettre aux personnes de vivre le plus longtemps possibles en bonne santé chez elle.

Dénoncer les oppositions entre les générations, oppositions qui visent à détruire les solidarités et par la-même, le rapport de forces est un devoir. Il nous faut combattre ceux qui dénigrent les personnes âgées, qui opposent les jeunes aux vieux, même si les événements en ont fait des catégories sociales diverses. Au fait à partir de quel âge est-on vieux ?

Renforcer les solidarités existantes et en développer de nouvelles, rechercher, ensemble, le bien-être et le bonheur de tous… quoi de plus noble comme bataille??

8. Nos revendications

« Subir ou agir »

8a. Celles de la CGT :

- amélioration du pouvoir d'achat avec rattrapage immédiat de 300 euros par mois
- Indexation des pensions sur l'évolution du salaire moyen
- Aucune pension inférieure au Smic pour une carrière complète
- Le retour à une revalorisation annuelle des pensions au 1er janvier de l'année
- Ne plus toucher aux pensions de réversion (actuellement 60 % pour la complémentaire)
- Développement des hôpitaux publics
- Restauration de l'assurance maladie
- Suppression des dépassements d'honoraires.

8b. Les nôtres :

- Être présents dans les délégations confédérales qui négocient les problèmes spécifiques aux retraités
- Une vraie politique de continuité syndicale avec mise en place d'un plan de travail
- Des modules de formation permettant de maîtriser le numérique. ■ **D.M.**

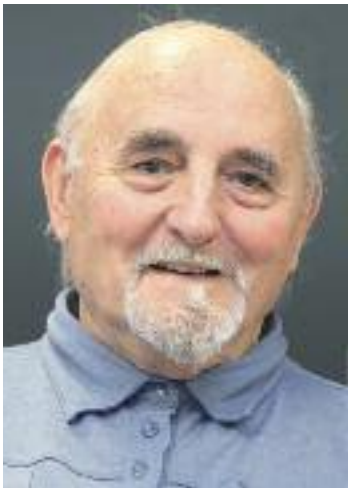

Rapport

Lionel

Chers camarades,

Trois ans se sont écoulés depuis notre précédent congrès, et les situations sociales et sociétales de notre pays et d'autres en Europe se sont aggravées.

Le gouvernement, élu pour appliquer une politique de gauche, a rapidement amorcé un virage, passant de la sociale-démocratie à la politique libérale, qui, malgré les luttes encore trop partielles, n'apporte rien aux citoyens du monde du travail et aux retraités, sinon la réduction des droits sociaux acquis par les luttes ; le dernier exemple étant la remise en cause du contrat de travail pour augmenter le pouvoir du capital sur les travailleurs en les rendant corvéables à merci.

Cette volonté politique envahit progressivement toute l'Europe ; il faut noter cependant une résistance de quelques peuples qui luttent contre les politiques antisociales qu'ils subissent. La force de l'attaque par des gouvernements soi-disant de gauche surprend les citoyens, qui se posent alors des questions sur la différence entre la droite et cette gauche en qui ils avaient confiance, les obligeant à réfléchir plus profondément sur l'avenir d'une réelle politique de gauche.

Car cette volonté politique actuelle aura des conséquences graves sur l'avenir des futures générations dans le rapport du travail face au capital. Celui-ci est devenu beaucoup plus puissant, devant la faiblesse politique des citoyens qui pensent que, seuls, ils pourront s'en sortir.

La politique très capitaliste des multinationales se développe à travers le monde à grande vitesse, chaque jour il suffit de regarder ce qui se passe dans la finance pour constater que les plus gros font leur marché: ils achètent, ils vendent, ils absorbent, ils déstructurent, cela dure depuis 2007, début de la crise. Avec au passage des licenciements massifs parmi les peuples.

Tout cela avec les faux billets des QE (Quantitative Easing, « assouplissement quantitatif ») confectionnés par les banques centrales. Que ce soit la FED, la BCE ou la Banque du Japon, avec la complaisance du FMI bien entendu.
Les développements technologiques du tout-numérique transforment peu à peu les salariés en auto-entrepreneurs, transformant ainsi le monde salarié dans ses rapports de classe avec l'exploitation, provoquant à terme un risque d'affaiblissement des syndicats.
Cette « **ubérisation** » progressive de la société se développe dans une économie mondialisée, et gagne progressivement les consciences des citoyens. Si cette politique de l'ego se poursuit, les générations actuelles et futures, devant l'aggravation de leurs conditions d'existence voulue par le capital, n'auront pas d'autre issue que de s'unir pour stopper cette destruction des acquis obtenus par des générations imprégnées de solidarité, de fraternité et de générosité, ce que beaucoup de citoyens ont tendance à oublier.

Après ces quelques réflexions, passons à l'analyse des comptes de notre Ufr pour les exercices 2013, 2014 et 2015.

La situation économique que nous subissons depuis déjà plusieurs années nous contraint à gérer nos affaires avec plus de rigueur, la baisse de nos effectifs s'ajoutant aux difficultés, voire même des petites rétentions difficiles à comprendre pour certaines de nos sections.

On assiste également à un décalage d'exercice pour certaines de nos sections, en clair ils règlent l'année en cours l'année qui suit, ce qui complique notre comptabilité et rend plus difficiles les prévisions. Je pense que des efforts devraient être faits pour les règlements au plus tard le 31 décembre de chaque année.

À noter que **257** sections **multiprofessionnelles** en **2015**, contre **34** sections en **2013**, avec un code identifiant dans le système Cogétise, ne règlent pratiquement rien à l'Ufr.
Quelques chiffres :

- en 2013 : 17 FNI et 211 cotisations ;
- en 2014 : 84 FNI et 1319 cotisations ;
- en 2015 : 213 FNI et 2312 cotisations.

Avant 2013, aucun versement à notre Ufr, pour mémoire la Cogétise existe depuis 2007.

Quelques chiffres concernant nos **36** sections **supérieures à 20 adhérents** :

- en 2013 : 2471 FNI et 25 258 cotisations ;
- en 2014 : 2388 FNI et 25 198 cotisations ;
- en 2015 : 2219 FNI et 22 205 cotisations (exercice non clos).

Les sections inférieures à **20** adhérents s'élèvent à **54**, dont le détail a fait l'objet d'un tableau dans l'envoi du courrier congrès.
Le glissement de nos effectifs vers les structures **multi-professionnelles** ne nous permet pas un développement de nos UFR ni, surtout, de connaître le chiffre exact de nos adhérents dans ces structures au financement particulier dans la Cogétise, tant en ce qui concerne les FNI que les 11 cotisations, comme cité plus haut.

Analysons année par année les tendances d'exploitation sur les différents postes.

Si on tient compte du montant de la cotisation moyenne

DUQUENNE

annuelle, qui s'établit sur trois ans dans une fourchette de 8,51 € à 8,89 €, contre 8,31 € à 8,61 € en **2013**, soit une hausse sensible, ce chiffre permet de constater que les ressources moyennes des pensions de l'ensemble de nos syndiqués, sur la base de **1 %** défini lors de notre précédent congrès, se situent à environ **1000 €**. Cette base est pour certains d'entre nous bien en dessous de la réalité, ce qui signifie que le **1 %** des ressources n'est pas encore au rendez-vous, il avoisine **0,60 %** à **0,65 %**, chiffre sensiblement identique depuis notre congrès de 2013, en taux moyen sur l'ensemble de nos adhérents. Il faut dire que la décision du 51e congrès donnant la même représentativité aux retraités qu'aux actifs devrait nous permettre une certaine amélioration dans les années à venir. Tout en sachant que parvenir à **1%** n'est pas chose facile dans la conjoncture économique actuelle, qui a vu depuis trois ans le blocage de nos pensions, voire une réduction – surprenante, au vu des réserves importantes constituées par les institutions complémentaires Arrco-Agirc – décidée par un Medef de combat en parfaite osmose avec nos gouvernants soi-disant socialistes.

Tableau 1 (page 25)
Ce tableau, à travers les timbres FNI, nous donne l'évolution de nos forces depuis trente ans. Nous étions **5107** en 1986, alors que nous sommes, en moyenne pondérée sur les trois années écoulées, à **2791**, soit une perte globale de **2390** adhérents. La perte entre nos deux congrès s'élève à **256** syndiqués ou **8,61 %** de nos forces. Pour mémoire, nous en avions perdu **124** lors de notre congrès de 2013, ce qui représentait **3,84 %**. La chute se poursuit. L'on peut estimer la perte financière globale à **130000 €** pour la Cgt sur les trois ans, dont **26000 €** pour notre Ufr et **18000 €** pour notre fédération.
Ces résultats sont incontestablement catastrophiques pour le monde que nous représentons ; il révèle, comme en 2013, que la continuité syndicale ne fonctionne absolument pas. Chacun d'entre nous est concerné et nous devons mener des actions envers nos camarades actifs pour inverser cette tendance, avec beaucoup plus de vigueur que durant les trois années écoulées. Il ne suffit pas d'en parler à chaque congrès et de faire un constat : nous devons intervenir fermement auprès de nos camarades en activité pour inverser la tendance, au risque de disparaître dans quelques années dans les sections multiprofessionnelles.

Tableau 2
Partie gauche : exploitation brute des exercices 2013 - 2014 - 2015

Les dépenses

Analysons les postes qui suivent :

- Le loyer à notre fédération pour nos locaux, qui s'élève pour trois ans à **18180,50 €**. À souligner une modification d'affectation de ce poste en **2015** pour des raisons fiscales ;
- Le coût de notre journal *Ensemble* : **43799,13 €**, contre **46947,85 €** au congrès précédent ;
- Les frais des réunions de notre conseil national, pour **34111,81 €**, contre **35781,24 €** ;
- Les dépenses pour le congrès de **2013** et le solde : **96904,68 €** ;
- La solidarité diverse : **13750 €**, contre **8030,76 €** ;
- Les frais de fournitures : **1866,39 €**, contre **2942,38 €** ;
- Le poste affranchissement : **1487,75 €**, contre **3170,40 €** ;
- Le téléphone : **883,42 €**, contre **894,53 €** ;
- Les permanences : **3196,80 €**, contre **2700 €** ;
- Les réunions du secrétariat : **5734,92 €**, contre **4131,25 €** ;
- Les réunions du bureau : **1760,15 €**, contre **619,71 €** ;
- Les frais divers en informatique : **818,33 €**, contre **740,68 €** ;
- Les frais CFC : **391,90 €**, contre **231,67 €** ;
- Les frais de délégation : **2129,27 €**, contre **869,37 €** ;
- Les frais de missions et de réceptions : **3412,65 €**, contre **2360,10 €** ;
- Les frais d'abonnements : **362 €**, contre **808 €** ;
- L'achat de matériel : **1379,98 €**, contre **745,46 €** ;
- Les frais bancaires liés au compte et aux agios : **279,60 €**, contre **204 €** ;
- Les abonnements à *Vie nouvelle* (dont l'Ufr sert de boîte aux lettres et s'occupe des mouvements des abonnements) : **12480,65 €**, contre **12017,65 €** ;
- Une dotation aux amortissements : **1511, 44 €**, contre **503,82 €** ;
- Notre compte de provision, de **55000 €**, pour nos congrès, le montant réel étant prélevé sur nos résultats d'exploitation.

En conclusion :
Le total des dépenses pour les trois exercices s'élève à **299441,37 €**, avec une provision de **55000 €**, contre **262932,56 €** en 2013, soit une légère baisse d'environ **6,18 %**.

Partie droite les Recettes des trois années :

- Les versements par Cogétise sur notre compte : **162491,84 €**, **contre 161199,12 €** au congrès précédent ;
- Les recettes de notre journal : **34672,20 €**, contre **37512 €** ; la baisse est liée à la diminution de nos effectifs ;
- Des recettes exceptionnelles du congrès précédent : **8537,80 €** et **3522,40 €** de participation des conjoints ;
- Des versements de nos sections au titre de la solidarité : **6467,72€**, contre **1544,31€** ;
- Les abonnements à *Vie nouvelle* : **11857,77 €**, contre **13546,40 €** ; ➤

- La cotisation spéciale Congrès : **13141,20 €**, contre **17536,40 €**, soit **16,03 %** du coût du congrès **2013**,

la baisse des recettes étant liée à la perte de nos adhérents.

En conclusion :
Le total des recettes pour les trois exercices s'élève à **240690,93 €**, contre **234385,73 €**. Soit une légère hausse de **2,69 %** pour les trois années écoulées.

Pour mémoire, afin d'apprécier les évolutions, il faut noter que les déficits successifs cumulés des années **2010**, **2011** et **2012**, qui étaient de **28546,83 €**, ont été fortement diminués dans les années **2013**, **2014** et **2015**. Le résultat des trois exercices est déficitaire de **8750,44 €**.

À noter toutefois la dotation aux provisions : **55000,00 €**. L'effort de gestion du plan de rigueur dans les comptes représente une diminution des déficits de **19796,39 €** sur les trois années écoulées.

À titre d'information, il faut savoir que, pour les trois années écoulées, la part de nos cotisations sur la base de **40 %** pour notre fédération représente la somme d'environ **108000,00 €**.

Compte d'exploitation du Journal Ensemble

L'indicatif sur onze ans des **Dépenses** et **Recettes** de notre journal *Ensemble* permet de constater qu'il s'autofinance à **80,83 %**, contre **83,62 %** il y a trois ans. Ce ratio se dégrade légèrement en raison de la baisse des nos effectifs. Il faut souligner les économies et les efforts de bénévolat des camarades membres de la rédaction pour une confection à moindre prix, et plus particulièrement le bon travail de mon camarade Michel Burguière, qui fait la mise en page. La charge financière globale représente sur ces onze années une somme de plus de **30000,00 €** de subvention.

Ce graphique vous permet de mieux vous rendre compte de l'exploitation de notre journal.
Avant de clore mon rapport, je vous communique notre bilan 2015, par ce dernier tableau (page 21) qui vous donne la situation de l'Actif et du Passif, en raison de la loi du décret n° 2009-1664 du 28 décembre 2009, qui fait obligation des comptes certifiés conformes.
L'on constate à l'actif :

- Actif immobilise des immobilisations corporelles : **0** ;
- Actif circulant des créances : **7162,00 €**
- Nos valeurs de placement en parts sociales BFCC : **182146,00 €** ;
- Notre compte courant : **54140,00€** ;
- Des charges constatées d'avance : **198,00 €**.

Il n'y a pas de caisse en espèces.

L'ensemble de ces postes nous donne un actif de **243655,00 €**, contre **235058,00 €** au 31 décembre 2012, soit **+ 3,66 %**, pour **8597,00 €**.

Au passif :

- Nos fonds propres : **185020,00 €**, pour **183274,00 €** fin 2012 ;
- Nos provisions : **55000,00 €** pour le congrès, contre **50000,00 €** fin 2012 ;
- Nos dettes : **4635,00 €**, et emprunts : **1000,00 €**.

Tout cela nous donne un passif identique à l'actif : 243655,00 €.

Voilà, chers camarades, les comptes des trois années écoulées.
Montreuil, le 30 avril 2016

FINALEMENT…

Actifs ou retraités …

… chacun compte pour un

Cela fait des années que la question du taux de cotisation et de la représentation des retraités dans les instances de la Cgt était posée suscitant, comme lors du 50e congrès, des débats vifs.

Présentant les propositions de modifications des statuts confédéraux sur ces points, Samantha Dumousseau évoquait la nécessité qu'il y a de « faire bouger nos mentalités, actifs et retraités, pour continuer à construire un syndicalisme retraités de revendications et d'actions » et de sortir d'une conception qui cantonne souvent les retraités dans l'aide aux structures de la Cgt à des tâches logistiques.

La réflexion menée depuis le congrès de Toulouse a permis de dresser un état des lieux des pratiques dans la Cgt. Il en est ressorti que, dans une majorité d'unions départementales et de fédérations, il y avait « une volonté forte » de tendre vers le taux de 1%, ou de l'atteindre, conformément aux statuts de l'Union confédérale des retraités. Par ailleurs, la quasi-totalité des unions départementales comme des fédérations qui ont participé à l'état des lieux ont modifié leurs statuts pour conférer aux retraités la même représentation que les actifs.

À l'issue de ce long processus, le 51e congrès a décidé, par 89,9 % des voix, de fixer la cotisation des syndiqués retraités à 1 % et de supprimer la différenciation pratiquée dans le calcul des voix des syndicats représentés au congrès confédéral entre actifs et retraités. F.D

nvo mai 2016

Situation de nos effectifs depuis 30 ans — cotisations et FNI de 1986 à 2015

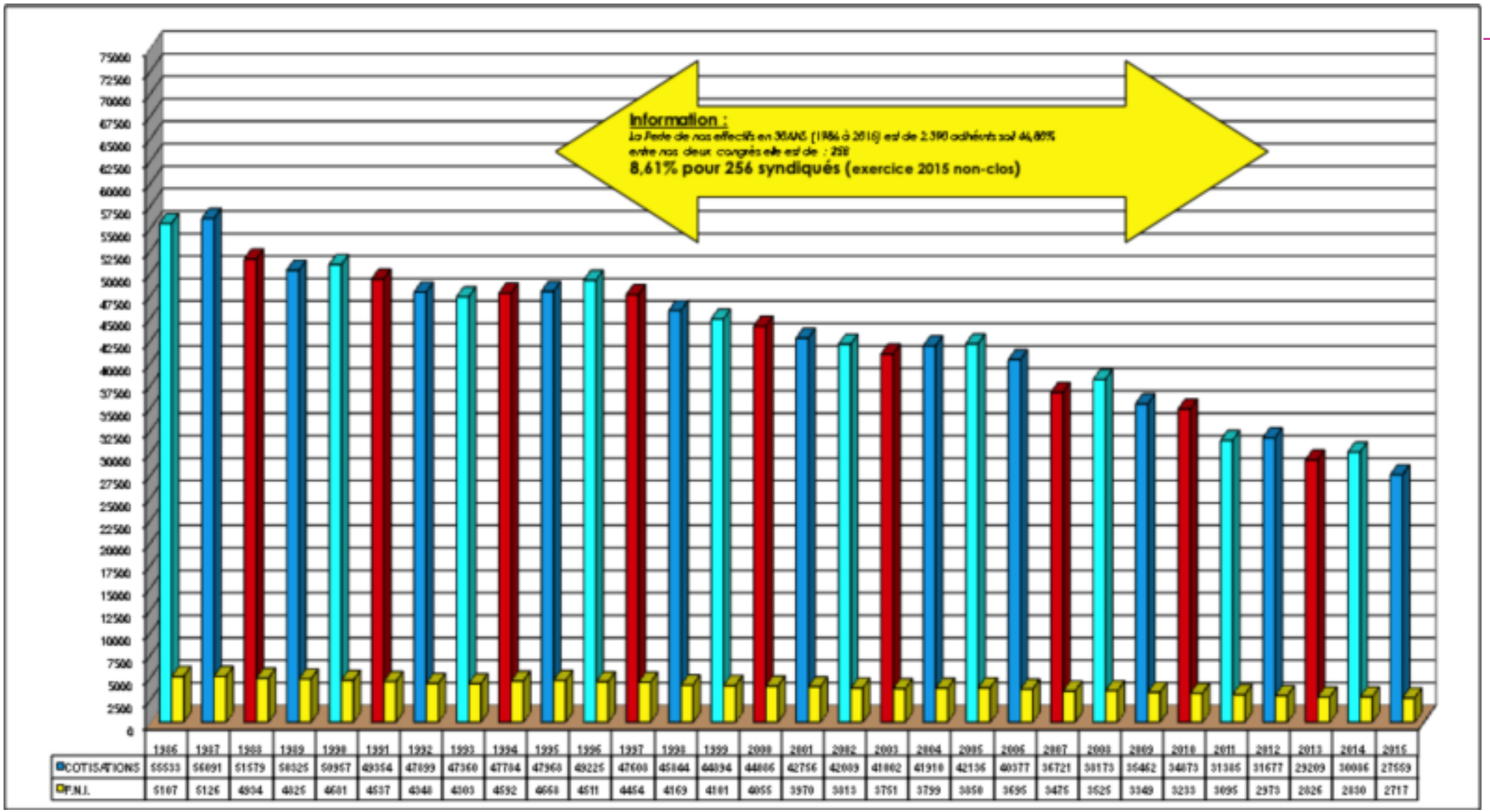

	1986	1987	1988	1989	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
COTISATIONS	55533	56691	51579	50325	50957	49354	47899	47360	47784	47960	49225	47600	45844	44894	44806	42756	42009	41802	41910	42136	40377	36721	38173	35462	34873	31385	31677	29209	30006	27559
F.N.I.	5107	5126	4804	4825	4681	4537	4348	4303	4592	4668	4511	4454	4169	4181	4055	3970	3813	3751	3799	3858	3695	3476	3525	3349	3233	3095	2973	2826	2830	2717

Ce qui se passe en Grèce...

Stathis Kouvelakis*

Le dernier accord convenu entre le gouvernement grec dirigé par Alexis Tsipras et l'Eurogroupe a surpris, désorienté ou choqué nombre de militant-e-s de la gauche radicale, en Grèce et au niveau international. Cet accord entérine en effet un nouveau plan d'austérité d'une grande violence et semble marquer la fin d'un cycle politique pour Syriza. Pour autant, les jeux sont loin d'être pliés : la crise de l'Union européenne est patente et la mobilisation populaire pour le Non au référendum du 5 juillet a ouvert une brèche dans le mur de l'austérité perpétuelle.

21/07/2015

« Ce qui se passe maintenant en Grèce, nous informe de l'étape à venir et de la gravité extrême de ce qui est en train de se préparer et affecte, comme cela est devenu plus claire, à l'ensemble des pays européens »

En effet, aujourd'hui, la Grèce sert de laboratoire au néo-libéralisme dont la CEE est le chantre, le porte-parole du profit sans frontière, de l'écrasement par tous les moyens de celles et ceux qui se lèvent, se soulèvent sur leur chemin. Le but suprême : l'enrichissement d'une minorité à travers les multinationales, par l'asservissement d'une majorité que représentent les peuples.

La rage nous transperce lorsque l'on assiste, en Grèce, au dépeçage systématique par privatisations, décrets... des protections sociales, la casse des services publics, la vente des terres grecques, des biens industriels et culturels à des prix bradés, le contournement des institutions élues qui n'ont plus leur mot à dire face à ce carnage orchestré par une société de droit privé, installée pour 99 ans, avec l'aval de la CEE, du FMI, et autres structures financières supra-nationales. Il est important de signaler que cette structure, composée de 5 membres, a un pouvoir illimité de décisions et qu'elle est hors de tout contrôle des institutions publiques gouvernementales (parlement, ...).

Jamais, ô grand jamais, au nom du remboursement d'une dette dont l'analyse montre sa douteuse réalité (commission sur la vérité sur la dette), nous n'avions assisté à une telle politique de terre brulée.

Le soutien au peuple grec, face aux attaques ignobles qu'il subit, est indispensable au nom de la solidarité, mais aussi parce que sa lutte est aussi la notre : en France, les attaques contre notre code du travail, l'ensemble des mesures anti-sociales, lois Macron et autres, comme dans d'autres pays d'Europe, ne sont que les premières attaques de casse de toutes les protections sociales, des acquis sociaux durement arrachés au prix de luttes, tout au long de l'histoire.

Wolfgang Schauble (ministre des finances de A. Merkel), l'a clairement confirmé : la Grèce n'est qu'un test, les vraies cibles sont en tout premier lieu l'Italie et la France, dotées de droits du travail jugés trop contraignants. Matteo Renzi, premier ministre italien a déjà fait voté le « jobs act », qui réduit considérablement la protection au travail et allonge l'âge de départ à la retraite, malgré les mobilisations massives des syndicats italiens.

Pour la France, en plus de la réforme du travail, Schauble attaque l'état providence français (Sécurité sociale, Aides à l'emploi, UNEDIC, retraites par répartition, ...) ainsi que les entreprises nationales où l'état possède des actions, en demandant la privatisation totale de celles-ci. Ces attaques, reprises par la CEE, qui après avoir supprimé les barrières douanières au nom de la libre concurrence, après avoir instauré la libre circulation des hommes non pas au nom de la liberté mais pour instaurer le dumping social, s'attaque maintenant au nivellement par le bas des politiques de protection sociale des états providence et des droits du travail.

Jean Paul Sartre a écrit que « Le désordre est le meilleur serviteur de l'ordre établi. » Faisons en sorte que le désordre ne renforce par cet ordre établi mais que notre combat fasse en sorte que « l'homme puisse en toute circonstance choisir sa vie. »

La résistance aux coups portés par les oligarques doit être massive et victorieuse afin d'éviter la mise en place d'un esclavage moderne, où la démocratie déjà restreinte ne serait plus qu'un lointain souvenir.

* Stathis Kouvelakis est docteur en philosophie politique à l'université PARIS -VIII et membre du comité central de Syriza.

Les congés payés :

un acquis social obtenu par la Cgt

Union locale des syndicats CGT Limoges Nord

À l'heure où le patronat entend défaire un à un tous les acquis sociaux obtenus par la lutte, à l'heure où les médias relaient les discours patronaux et ultralibéraux, notre syndicat propose, lui, d'aller dans le sens du progrès social ! C'est pourquoi en cette période estivale évoquons un acquis qui semble évident aujourd'hui mais qui a été obtenu à force de luttes.

Les congés payés

Il est toujours bon de comprendre d'où l'on vient et où l'on va… En 2014, personne n'aurait imaginé que les congés payés puissent ne pas exister, et pourtant… Il a fallu les grandes grèves de mai-juin 1936 pour que le patronat et le gouvernement cèdent et accordent, entre autres, les deux semaines de congés payés, de peur de perdre bien plus… Mais que s'est-il passé ?

L'idée de vacances payées émerge dans les années 1920. En 1926, le congrès de la CGT revendique le droit à des congés payés. Cette année-là, l'idée de mériter d'être « payé à ne rien faire », comme le bonheur et le droit d'accéder aux loisirs, est « une idée neuve ». Droits nouveaux et mentalités nouvelles vont de pair. Du Front populaire à aujourd'hui, l'histoire des congés et des vacances est longue. Et elle n'est pas finie…

Le peuple de France a voté pour le pain, la paix, la liberté !

l'Humanité

VICTOIRE !

Le Front Populaire triomphe !

Le 3 mai 1936, le Front Populaire gagne les élections et provoque de par sa victoire un élan de revendications chez les travailleurs, ces derniers voulant obliger le nouveau gouvernement à appliquer immédiatement ses promesses. Mouvements de grèves et occupations d'usines : plus de 2 millions de travailleurs revendiquent de meilleures conditions de travail. La France est paralysée et le patronat est dans l'obligation d'ouvrir des négociations.

Dans la nuit du 7 au 8 juin 1936, à l'hôtel Matignon à Paris, sont officiellement signés les accords dits de Matignon, entre le Président du Conseil, Léon Blum, la Confédération générale du patronat français et la CGT. Ces accords prévoient la généralisation des conventions collectives, la création des délégués du personnel et une augmentation de 12 % des salaires. Cependant la mémoire des Français ne retiendra que la semaine des 40 heures et l'octroi de deux semaines de congés payés qui leur permettront de partir en vacances dès l'été 1936 (une première pour une très grande majorité d'entre eux).

Vingt ans plus tard, en 1956, le cabinet Guy Mollet fait adopter une troisième semaine de congés payés obligatoires. En 1969, est octroyée la quatrième semaine et c'est finalement en 1982 que le temps des congés payés est fixé à cinq semaines.

Le caractère collectif des droits des salariés est désormais enraciné. Le contrat de travail repose sur des droits collectifs. Par ailleurs, les salariés représentent un contre-pouvoir légal au sein même de l'entreprise, remettant en cause profondément le dogme libéral, qui donne tout le pouvoir au propriétaire.

Et aujourd'hui ?

Certains disent qu'il faut arrêter de revendiquer de nouveaux acquis sociaux car la situation économique ne le permet plus. Pourtant est-ce que la situation économique était plus florissante avant ? Et bien non !

Un court moment d'histoire…

En 1936, sous l'apparence de « concessions » à la classe ouvrière, la bourgeoisie faisait passer des mesures essentielles pour conditionner les travailleurs et leur faire accepter une intensification sans précédent des cadences de production via l'introduction de nouvelles méthodes d'organisation du travail destinées à décupler les rendements horaires si nécessaires pour faire tourner à plein régime l'industrie d'armement. C'est la généralisation du taylorisme, du travail à la chaîne et de la dictature du chronomètre à l'usine.

Dans les trente années qui suivent la Seconde Guerre mondiale, la France bénéficie d'une période de croissance exceptionnelle et de plein emploi ; les conditions de vie de la population s'améliorent alors considérablement. Ces Trente Glorieuses, selon l'expression de l'économiste Jean Fourastié, prennent fin au milieu des années 1970. Alors que l'économie commence à manifester des signes de surchauffe, les deux chocs pétroliers de 1974 et 1979 font augmenter l'inflation et le chômage.

Enfin, à partir des années 1980, si l'inflation est finalement contenue, la croissance ralentit et le chômage s'installe. Le niveau de vie de la population continue de s'améliorer, jusqu'à la crise récente, à un rythme beaucoup plus faible qu'auparavant.

Aujourd'hui il est de bon ton, dans la plupart des médias de ringardiser ou de discréditer la lutte syndicale, d'opposer les catégories socioprofessionnelles, d'asséner de fausses vérités : « la France vit au-dessus de ses moyens », « les Français sont ceux qui travaillent le moins », « ceux qui ont le plus de congés » … dernier en date « trop de jours fériés » !

Il faut savoir que la grande majorité des journaux, des radios et des chaines de télévision appartiennent à des groupes industriels ou financiers intimement liés au pouvoir. Les journalistes, éditorialistes et experts médiatiques déversent à longueur d'antenne ou de papier, les mêmes rengaines libérales et servent les intérêts de leurs propriétaires… intérêts opposés à nous autres salariés. Ne comptons pas sur ces médias pour promouvoir les idées progressistes.

Les acquis sans cesse remis en cause

Depuis quelques années, on assiste indéniablement à une régression sans précédent de nos acquis. Depuis 2008, certains états européens (Italie, Grèce, Portugal) n'hésitent pas à nous faire payer LEUR crise, à supprimer des jours annuels ou des jours fériés.

L'offensive se situe très clairement dans le cadre de l'idéologie libérale qui a prévalu jusqu'en 1936. Les droits des travailleurs dans l'entreprise, des retraités, des privés d'emplois, des étudiants, … sont systématiquement mis en cause. Notre Sécurité Sociale par la finance et le grand patronat voulant satisfaire leur appétit de requin.

Aujourd'hui plus qu'hier, nous devons nous organiser, nous mobiliser afin de défendre ce que nous avons obtenu par la lutte collective et obtenir de nouveaux droits. Une forte syndicalisation est le seul moyen de retrouver ce rapport de forces favorable qui a permis d'obtenir, à l'époque, de grandes avancées sociales. ■

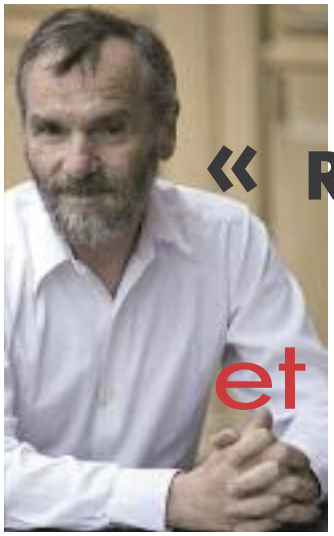

Entretien réalisé par Yves HOUSSON vendredi, 11 mars, 2016
(L'Humanité)

« Remettons le travail au centre de la réflexion et du droit du travail »

Alain SUPIOT*

Le juriste, professeur au Collège de France, souligne les dangers du projet de réforme El Khomri, en particulier celui lié à la primauté accordée à l'accord d'entreprise, qui deviendrait un instrument de mise en concurrence sociale des travailleurs. Il plaide pour une « vraie réforme » du droit du travail, répondant aux transformations de l'organisation de l'économie, ainsi qu'à la révolution technologique en cours.

Vous avez rédigé en 1999 un rapport pour la Commission européenne qui plaidait pour une nouvelle vision du travail. Vous le republiez[1], au moment où le gouvernement présente un projet de réforme du droit du travail en affirmant vouloir ainsi favoriser la création d'emplois. Une erreur d'optique, selon vous ?

Alain Supiot Les déterminations de l'emploi sont diverses et ne se résument absolument pas à un certain état du droit du travail. La suppression, en 1986, de l'autorisation administrative de licenciement, qui avait été présentée comme le principal frein à l'embauche, n'a pas entraîné les créations d'emplois promises. La création d'emploi dépend beaucoup plus de l'état des carnets de commandes que des réformes législatives. Et là où l'impact du droit sur l'emploi se fait sentir, c'est beaucoup plus en matière fiscale (mise en concurrence des pays européens), commerciale (ouverture des frontières), monétaire (exclusion de l'emploi des attributions de la Banque centrale), sociétaire (asservissement des entreprises au profit à court terme des actionnaires, connu sous le nom de « Corporate Governance » qu'en matière de relations de travail. On peut en donner pour exemple la réforme des normes comptables, qui a précipité les entreprises dans le « court-termisme » et encouragé les « licenciements boursiers », et a aujourd'hui encore un impact beaucoup plus grand que n'importe quelle réforme du droit du travail. Réfléchir à la réforme du droit du travail n'a rien de choquant. La révolution permanente des modes d'organisation de production et des techniques prend en défaut les systèmes de protection des travailleurs hérités de l'ordre antérieur, et oblige à les repenser sans cesse. Encore faut-il, dans une perspective progressiste, avoir en tête l'idée d'un monde meilleur et plus juste, que l'on va s'employer à faire advenir démocratiquement. C'est cela qui fait la grandeur et la difficulté de l'action politique, toujours menacée de dégénérer en simple réaction aux signaux venus des marchés ou d'institutions non démocratiques. Pour obéir à leurs injonctions, on détricote le droit du travail au lieu de s'efforcer de le repenser.

On veut pourtant, en dépit de l'absence de résultats pour l'emploi, poursuivre ce détricotage. Pourquoi cette fuite en avant ?

Alain Supiot La France n'aurait pas procédé aux réformes, dit-on. Pourtant, sur les vingt dernières années, on est obligé de constater que des réformes majeures ont été faites. Il y a eu la réforme de l'organisation des entreprises donnant la primauté aux détenteurs financiers sur les managers, la libéralisation des capitaux et des marchandises, le marché unique, l'adoption de l'euro et des règles de gouvernance monétaire qui l'ont accompagné, la réforme de la dépense publique, inspirée par l'idée que l'État doit être organisé sur le même modèle que les entreprises (doctrine du « New Public Management »)… Le moins qu'on puisse demander, c'est de faire un bilan de ces réformes qui ont toutes été portées par la promesse d'une modernisation de l'économie, génératrice d'emplois. Dans le même temps, les États, comme du reste bon nombre d'entreprises, ont perdu toute capacité d'action stratégique à long terme. Les États de la zone euro en particulier ne contrôlent plus ni leur politique des changes, ni la politique douanière, ni même leur politique budgétaire. La classe politique s'étant dépouillée des instruments d'une politique économique, la seule chose qui lui reste entre les mains, c'est le droit du travail.

Le projet de réforme gouvernemental vise à adapter le droit du travail aux besoins des entreprises, dixit François Hollande…

Alain Supiot Le droit du travail doit évoluer en tenant compte des formes techniques, managériales, d'organisation de l'économie dans le monde. Le cas de la crise de l'élevage en France est exemplaire. Dès les années 1960, quand on a engagé la Bretagne dans ce modèle d'élevage industriel, certains petits éleveurs se trouvaient dans une telle situation de dépendance vis-à-vis de l'industrie agroalimentaire qu'ils avaient obtenu la requalification de leur contrat en contrat de travail. Pour empêcher cette salarisation, le législateur avait tenté d'encadrer ces nouvelles formes d'intégration économique, notamment en prévoyant une négociation collective entre les représentants de ces éleveurs intégrés avec leurs donneurs d'ordres. Le monde agricole a ainsi été l'avant-courrier d'une évolution de l'organisation du travail qui se déploie aujourd'hui à l'échelle internationale dans tous les secteurs

d'activité. Cette organisation n'est plus fondée sur le modèle de l'entreprise industrielle, qui assure toute la réalisation d'un produit, avec un patron bien identifié, un capital stable, une communauté de travail homogène : ce schéma est devenu l'exception. La règle, ce sont les chaînes de production, de dimension internationale le plus souvent, avec une figure nouvelle : l'entrepreneur dépendant, et avec un nouveau mode de management qui ne repose plus sur l'obéissance mécanique à des ordres mais sur la réalisation d'objectifs programmés. Une réforme du droit du travail qui tiendrait compte des réalités du travail d'aujourd'hui devrait prendre en compte ces transformations capitales.

En voulant donner la primauté à l'accord d'entreprise, le projet El Khomri, dit « du XXIe siècle » par le Premier ministre, nous ramène en réalité loin en arrière, dites-vous…

Alain Supiot L'idée de « contrat collectif d'entreprise » a été lancée dans les années 1970, avec le raisonnement suivant : si on s'attaque de front au droit du travail, il y aura des résistances trop fortes. Pour y parvenir en douceur, il suffit de rendre la plupart de ses dispositions supplétives (c'est-à-dire applicables sauf convention contraire). Il y avait déjà cette idée que les entreprises pourraient être des sortes de petites sociétés politiques qui s'auto-organiseraient, adopteraient leurs propres lois, sous réserve du respect de quelques grandes règles non dérogeables. Encore une fois, ce projet ne répond pas aux formes actuelles de l'organisation du travail. La priorité de beaucoup de petits employeurs n'est pas de négocier un code du travail par entreprise. Ce sont plutôt les cabinets de conseils qui poussent en ce sens, car ils y voient un énorme marché potentiel. Par ailleurs, on sait qu'il n'y a pas d'équilibre de négociation dans les entreprises, même là où il y a une représentation du personnel. Or l'une des conditions du bon fonctionnement du droit du travail, c'est qu'il y ait cet équilibre entre, d'une part, la liberté d'entreprise, et, d'autre part, la représentation et la défense des droits des travailleurs. La réforme favorise clairement la négociation d'entreprise au détriment de la négociation de branche et sans aucune ouverture sur les nouveaux échelons pertinents de négociations que seraient les territoires ou les réseaux d'entreprises. Or, depuis la création de l'Organisation internationale du travail, il y a un siècle, la fonction première du droit du travail est d'assurer une police sociale de la concurrence. L'idée est que la compétition économique est une bonne chose si elle permet d'améliorer le sort du plus grand nombre et une mauvaise lorsqu'elle se fonde au contraire sur la surexploitation de la « ressource humaine ». Pour qu'elle produise ses effets bénéfiques, il faut donc une police sociale qui mette hors concurrence la protection de la condition des travailleurs. En sorte que la compétition se fasse sur la qualité des produits et des services, non sur la dégradation des conditions de travail. L'instrument de cette police sociale, c'est d'abord la loi bien sûr, qui soumet les entreprises aux mêmes règles du jeu social. Mais c'est aussi la négociation collective de branche, qui fixe des règles propres à un secteur d'activité donné. L'accord d'entreprise n'a pas ces vertus d'harmonisation sociale de la concurrence et c'est pourquoi il ne pouvait jusqu'à une date récente que servir à améliorer les droits garantis par la loi ou la convention de branche. Si elle est adoptée, la réforme fera au contraire de l'accord d'entreprise un instrument de mise en concurrence sociale des travailleurs. Au prix de la destruction des conditions sociotemporelles des vies familiales, sociales et donc des structures éducatives.

S'agissant de l'équilibre des forces dans l'entreprise, le gouvernement fait valoir, comme garde-fous, la règle de l'accord majoritaire et la possibilité de référendum…

Alain Supiot Le droit du travail tout entier s'est construit sur une méfiance du consentement du faible à la volonté du fort. D'où la place qu'il accorde à la représentation et la négociation collective. ***Recourir à des référendums pour contourner les syndicats majoritaires dans une situation où il y a des menaces sur l'emploi, c'est revenir à la fable du poulailler face au renard libre***. Une remarque sur la représentation collective. Je suis frappé du caractère souvent factice de la représentation unitaire du patronat. Les intérêts du petit éleveur n'ont rien à voir avec ceux des grandes entreprises du CAC 40. Une priorité serait d'organiser des formes de négociation collective qui tiendraient compte des rapports de dépendance dans ces chaînes de production et permettraient la conclusion, entre les donneurs d'ordres et leurs fournisseurs sous-traitants,

Le besoin d'une vraie réforme du travail n'est-il pas fondé aussi sur la révolution technologique en cours ?

Alain Supiot Un autre aspect de la globalisation, ce sont en effet les changements techniques, qui ne concernent plus tellement le travail sur les choses, mais le travail sur les signes. Dans ce contexte, comme l'a montré le sociologue Pierre Musso, les clés du pouvoir économique ne sont plus dans la détention des biens matériels mais de plus en plus dans la détention des systèmes de communication. Le cas limite, c'est Uber, qui ne possède qu'un logiciel et ne s'embarrasse pas d'entretenir une flotte de véhicules. Dans ce nouvel ordre des choses, les êtres humains sont soumis à une exigence de réactivité, de disponibilité permanente. Cette nouvelle situation est grosse de risques, ceux d'un enfoncement dans la déshumanisation du travail. Dans le même temps, ces nouvelles formes d'organisation peuvent être saisies comme une chance, dès lors que le salarié, auquel on demande de réaliser certains objectifs, d'être beaucoup plus mobilisable, peut retrouver une certaine prise sur la définition du contenu de son travail. Mais cela supposerait des rapports sociaux qui permettent de vraies négociations. S'il y a des points où il serait vraiment intéressant d'avoir une négociation ciblée au niveau des branches ou de l'entreprise, c'est sur le sens du travail. Cela est tout à fait absent de la loi El Khomri.

Dans votre rapport, vous avanciez, en termes de perspective de réforme, la notion d'« état professionnel » et l'idée de nouveaux droits, dits « droits de tirage sociaux ». Pouvez-vous les préciser ?

Alain Supiot On s'accorde aujourd'hui à considérer qu'il faut attacher ➤

Le droit du travail tout entier s'est construit sur une méfiance du consentement du faible à la volonté du fort

certains droits à la personne, et pas simplement à la détention d'un emploi. Mais ces droits nouveaux doivent être adossés à des solidarités professionnelles, collectives, et c'est pourquoi nous avons parlé de droits de tirage sociaux. Faute de quoi on se dirigerait vers des formes d'extension du champ de l'assurance privée à un certain nombre de choses qui peuvent relever de la Sécurité sociale, par exemple. Notre idée principale est la suivante : le travail est quelque chose de plus grand que l'emploi, qui n'est qu'une forme historique particulière dans le champ de la production économique. L'emploi est né de ce grand pacte, issu des luttes syndicales de l'ère industrielle, qui a consisté à échanger l'aliénation au travail, le renoncement à dire son mot sur la production, contre des limitations du temps de travail et de la sécurité physique et économique. Des parts très importantes de la population dans le monde sont aujourd'hui exclues de ce pacte. D'autre part, l'emploi, le travail sur le marché du travail, n'est qu'un aspect de la vie de travail. Les temps dits de non-travail sont pour beaucoup, à commencer par les classes populaires, des temps consacrés à d'autres tâches, essentielles, comme les tâches éducatives, qui demeurent largement invisibles aux yeux de ceux qui ne voient le monde qu'au travers des indicateurs marchands et économiques. Si on prend une vue compréhensive du travail, on dit : « Dans ma vie, je vais travailler sur le marché du travail, mais je vais aussi avoir des tâches dans ma vie familiale, dans ma vie syndicale, je vais aussi avoir le besoin d'une formation, et ensuite de la maintenir tout au long de ma vie… » L'emploi est un élément très important mais pas exclusif d'une vie de travail. Et les autres formes de travail peuvent être appelées à se développer, dans un univers où le travail salarié pourrait être allégé du fait du progrès du machinisme. C'est ce changement de perspective qui est au cœur de notre rapport : remettons le travail au centre de la réflexion et du droit du travail, et pas l'emploi. Et essayons de concevoir des dispositifs permettant aux salariés de retrouver des libertés de choix dans la conduite de leur vie de travail.

(*) Docteur d'État en droit (Bordeaux, 1979) et agrégé des facultés de droit (1980), Alain Supiot a été successivement professeur à l'université de Poitiers, puis à l'université de Nantes (UMR-CNRS 6028), et membre senior de l'Institut Universitaire de France (2001), avant d'être élu en 2012 au Collège de France.

(1) Au-delà de l'emploi. Le rapport Supiot. Nouvelle édition 2016. Éditions Flammarion.

Ce que ne nous dit pas le Larousse

RAMADAN : Ce que disait Ève pour faire avancer le bateau
TEQUILA : Interpellation d'un inconnu chez soi
ENTRER DANS L'ARÊNE : Action permettant d'assurer la descendance du royaume
SYNTAXE : Fête des impôts
MERCATO : Maman pratiquante
JE SUIS ENCORE ENCEINTE : Imparfait du préservatif
CONSIDERÉ : Tellement con qu'il n'en revient pas !
TERRE DES HOMMES : Parce que impossible de faire taire des femmes
CHAPITRE : Matou rigolo
AMSTERDAM : Femelle du hamster
GABON : Mec sympa
LIBAN : Canapé clic-clac
PERROQUET : Accord du père
MON AMIRAL : Mon copain n'est pas content
LA MAITRESSE D'ÉCOLE : L'institutrice prend l'avion
LIBYEN : Bon en lecture
LA CAMISOLE : La drogue rend solitaire
LE GOSPEL : Il a pris un coup de soleil !
PENICHE : Zizi en protugaiche
UN ENFOIRÉ : Une année de perdue
UN INGRAT : Un petit gros
BÂTIMENT : Si ti… dis a la vérité
GÉVAUDAN : Ce qu'on dit à mamie quand on a retrouvé son dentier

Nous désirons la conciliation de la justice avec la liberté … A.C.

On nous dit : « *En somme, qu'est ce que vous voulez ?* » Cette question est bonne parce qu'elle est directe. Il faut y répondre directement. Naturellement, cela ne peut se faire en un ou deux articles. Mais en y revenant de temps en temps, on doit y apporter de la clarté.

Nous l'avons dit plusieurs fois, nous désirons la conciliation de la justice avec la liberté. Il paraît que ce n'est pas assez clair. Nous appellerons donc justice un état social où chaque individu reçoit toutes ses chances au départ, et où la majorité d'un pays n'est pas maintenue dans une condition indigne par une minorité de privilégiés. Et nous appellerons liberté un climat politique où la personne humaine est respectée dans ce qu'elle est comme dans ce qu'elle exprime.

Tout cela est assez élémentaire, mais la difficulté réside dans l'équilibre de ces deux définitions. Les expériences intéressantes que nous offre l'Histoire le montrent bien. Elles nous donnent à choisir entre le triomphe de la justice ou celui de la liberté. Seules, les démocraties scandinaves sont au plus près de la conciliation nécessaire. Mais leur exemple n'est pas tout à fait probant en raison de leur isolement relatif et du cadre limité où s'opèrent leurs expériences.

Notre idée est qu'il faut faire régner la justice sur le plan de l'économie et garantir la liberté sur le plan de la politique. Puisque nous en sommes aux affirmations élémentaires, nous dirons donc que nous désirons pour la France une économie collectiviste et une politique libérale.

Sans l'économie collectiviste qui retire à l'argent son privilège pour le rendre au travail, une politique de liberté est une duperie. Mais sans la garantie constitutionnelle de la liberté politique, l'économie collectiviste risque d'absorber toute l'initiative et toute l'expression individuelles.

C'est dans cet équilibre constant et serré que résident non pas le bonheur humain, qui est une autre affaire, mais les conditions nécessaires et suffisantes pour que chaque homme puisse être le seul responsable de son bonheur et de son destin. Il s'agit simplement de ne pas ajouter aux misères profondes de notre condition une injustice qui soit purement humaine.

En somme, et nous nous excusons de répéter ce que nous avons dit, nous voulons réaliser une vraie démocratie populaire. Nous pensons que toute politique qui se sépare de la classe ouvrière est vaine et que la France sera demain ce que sera sa classe ouvrière.

Voila pourquoi nous voulons obtenir immédiatement la mise en œuvre d'une Constitution où la liberté recevra ses garanties et d'une économie où le travail recevra ses droits, qui sont les premiers. Il n'est pas possible d'entrer dans le détail. Nous le ferons chaque fois qu'il sera nécessaire. Pour qui sait nous lire d'ailleurs, nous le faisons déjà sur beaucoup de points précis.

Il reste à dire un mot sur la méthode. Nous croyons que l'équilibre difficile que nous poursuivons ne peut se réaliser sans une honnêteté intellectuelle et morale de tous les instants qui, seule, peut fournir la clairvoyance nécessaire. Nous ne croyons pas au réalisme politique. Le mensonge bien intentionné est ce qui sépare les hommes, les rejette à la plus vaine solitude. Nous croyons au contraire que les hommes ne sont pas seuls et que, en face d'une condition ennemie, leur solidarité est totale. Est juste et libre tout ce qui sert cette solidarité et renforce cette communion, tout ce qui par conséquent touche à la sincérité.

Voilà pourquoi nous pensons que la révolution politique ne peut se passer d'une révolution morale qui la double et lui donne sa vraie dimension. On comprendra peut-être alors le ton que nous essayons de donner à ce journal. Il est en même temps celui de l'objectivité, de la libre critique et de l'énergie.

Si l'on faisait seulement l'effort de le comprendre et de l'admettre, nous avons la faiblesse de croire que pour beaucoup de Français commencerait une grande espérance.

Albert Camus dans le journal *Combat*, le 1er octobre 1944

"On est gouvernés par des lascars qui fixent le prix de la betterave et qui ne sauraient pas faire pousser des radis."

Citation d'Audiard

Assemblée générale des retraités bordelais

Reportée d'une semaine en raison de la journée d'action des retraités du 10 mars dernier, elle a réuni une cinquantaine de participants auxquels s'étaient joints le secrétaire du syndicat du Livre, Mario Ciona, et des responsables de la section syndicale Cgt du journal *Sud-Ouest*. Marie-Françoise Bernadet, du collectif de direction de l'USR-Cgt de la Gironde et également membre de la commission exécutive de l'UCR-Cgt, apportait la note de « l'interpro ».

Selon la tradition, hommage fut rendu aux camarades décédés dans l'année. S'il y des périodes où on peut se féliciter de la bonne santé de nos anciens, l'année qui s'achève peut être qualifiée de « noire », tant sont nombreux ceux qui nous ont quittés, à commencer par notre doyenne… à 96 ans !

Comment s'en étonner lorsque la liste des retraités bordelais affiche plus de trente camarades octogénaires, dont huit nonagénaires ! L'attachement au Livre y est sans doute pour quelque chose. Respect camarades ! Mais l'intergénérationnel n'est pas un vain mot dans notre section, puisque les derniers enregistrés sont nés, eux, en 1956. Et de la graine de militants !

En 2015, nous étions cent-quatre-vingts dans notre section des retraités du syndicat du Livre de Bordeaux. Certains l'ont rejointe dès qu'ils ont quitté leur entreprise, d'autres ont poursuivi leur adhésion chez les « actifs » jusqu'à la fin de l'année.

Tous nos adhérents ne sont pas en Gironde. Certains vivent à Orléans ; un ancien de *Sud-Ouest* s'est retiré à Toulouse depuis plusieurs années ; des jeunes femmes retraitées demeurent à Périgueux, à Dax ou à Nieul-sur-Mer (en Charente-Maritime). Elles ont maintenu leur adhésion à l'organisation syndicale qui a défendu leurs intérêts durant leur activité professionnelle dans les agences du journal.

Venons-en à l'activité proprement dite. Les permanences se sont tenues régulièrement les premier et troisième jeudis de chaque mois, sauf en juillet et août. Internet vient heureusement ajouter sa technique pour faciliter les échanges. En effet, une bonne centaine de nos adhérents sont « branchés », et pas seulement les plus jeunes…

Le *Livre bordelais* (petit bulletin de section bimestriel) donne toujours autant de plaisir à ceux qui le reçoivent, bien que son élaboration reste liée à l'apport de la copie… ce qui n'est pas toujours évident. Un grand merci à tous ceux qui collaborent à ce lien toujours très apprécié.

Au mois de mai 2015, la Foire de Bordeaux a mobilisé plusieurs camarades au stand de LSR et à la distribution des tracts à l'occasion de la traditionnelle « Journée des seniors », qui permet aux personnes de plus de soixante ans d'entrer gratuitement. Bonne aubaine pour les retraités et… pour la Cgt, qui ne manque pas de les interpeller au passage !

Le jeudi 24 septembre dernier, nous étions neuf de la section à Mios, pour le rassemblement annuel des sections de retraités Filpac-Cgt d'Aquitaine, traditionnelle journée « Souvenir René-Faure », organisée par nos camarades de la section des retraités du syndicat Cgt de Smurfit Facture-CP.

Les 8 et 9 décembre, le congrès de l'USR-Cgt de la Gironde a enregistré la participation de six camarades de notre section. Philippe Cruchon (notre trésorier) et Lucien Lorreyte ont été élus au conseil départemental. Philippe participe également au collectif de direction de l'USR, où il est responsable du journal *Dialogues*. Ajoutons-y la participation de plusieurs membres de la section aux rassemblements et manifestations, pour répondre aux appels de l'UCR-Cgt et de l'USR de la Gironde, appels chaque fois relayés par un *Livre bordelais* « édition spéciale ».

Comme inscrit dans les statuts du Syndicat, un responsable de la section des retraités participe régulièrement aux réunions de sa commission exécutive. Il y apporte la « voix » des retraités pour que l'activité intergénérationnelle ne demeure pas un vain mot.

À signaler le remplacement de Michel Rivet au conseil national de l'Ufr-Filpac. C'est Serge Audonnet qui a été désigné ; ce qui lui permet de poursuivre sa participation au comité exécutif national (CEN), puisque présenté par l'Ufr lors du dernier congrès fédéral.

L'année 2016 ne sera pas avare d'activités pour notre section, à commencer par le congrès de l'Ufr-Filpac en septembre prochain. Trois camarades y représenteront la section bordelaise, auxquels s'ajouteront les trois membres invités du conseil national sortant et de la commission de contrôle. Dans la foulée, le rassemblement des sections de retraités Filpac-Cgt d'Aquitaine sera organisé à Bordeaux le jeudi 29 septembre.

Autre information d'importance : le congrès national de l'UCR-Cgt se tiendra à Bordeaux du 13 au 17 mars 2017. Un honneur pour tous les retraités Cgt de la Gironde, mais beaucoup de sollicitations auprès des sections de retraités du département pour en assumer les diverses tâches.

À la fin de cette assemblée générale 2016, Lucien Lorreyte annonça son intention de « passer la main » à une nouvelle équipe, quelques problèmes de santé et le poids des ans ne lui permettant plus d'assurer avec la même énergie les responsabilités qu'il assume depuis plus d'une quinzaine d'années. L'engagement de jeunes retraités, anciens militants au journal *Sud-Ouest*, permet à notre section bordelaise d'envisager l'avenir sans inquiétude. ■ **Lucien LORREYTE**

Assemblée générale du syndicat du Livre Filpac-Cgt de Saint-Étienne

9 Février 2016

Sections actifs et retraités

Sont présents au bureau : René Danti, secrétaire du syndicat du Livre de Saint-Étienne ; D. Bellegy, trésorier de la section retraités ; G. Néel, trésorier adjoint des retraités ; A. Ruga, trésorier de la section des actifs ; R. Castellan, Ph. Mollard, A. Buchonnet, membres du bureau ; T. Fordevaux, secrétaire presse Filpac-Cgt ; G. Thizy, secrétaire de l'USR 42 ; O. Bonjour, représente l'UL-Cgt.

Devant une quarantaine de personnes, R. Danti ouvre la séance en remerciant l'assemblée de sa présence et renouvelle les vœux de notre bureau pour 2016.

Il remercie et présente D. Eusèbe et Ch. Marcuccelli, respectivement secrétaire et trésorier de la section Filpac Cgt retraités de Lyon, à noter la participation à nos travaux de cinq camarades actifs (Mlle Familiari, journaliste à la *Tribune de Saint-Étienne* ; MM. Contrino, Diz, Thioller, Tricaud, rotativistes à Chassieu). Les sections de Grenoble et Clermont-Ferrand sont excusées. Sont excusés, pour la section stéphanoise, R. Royet, R. Didier S. Salvé et R. Herzig.

Le secrétaire souligne les difficultés rencontrées par la section de Clermont, qui, dans l'impossibilité de constituer un bureau, a donc « fusionné » avec la section des actifs du journal *la Montagne*. Ce qui n'empêchera pas notre section stéphanoise de continuer d'entretenir les liens syndicaux et amicaux que nous avons avec Clermont.

R. Danti rappelle la mémoire de notre camarade Richard Mermet, secrétaire de la section retraités de Lyon, décédé au mois de juillet 2015. Notre section se souviendra de l'homme qu'il était et rend hommage au militant qu'il fut depuis 1960 ; il était notre représentant régional à l'Ufr et fidèle depuis de nombreuses années à nos assemblées générales où ses interventions étaient toujours appréciées.

Rapport moral

Notre secrétaire espère que chacun a pris connaissance de notre bulletin syndical qui souligne la diminution de nos effectifs retraités, énonce cinq décès, quatre démissions, mais deux admissions, dont l'une est une mutation de section à section. Cette nouvelle année débute donc avec 84 adhérents. Cependant, l'espoir d'un renforcement par des préretraités est annoncé… À suivre.

La situation économique et sociale est ensuite évoquée. 2015 aura, une fois de plus, été marquée par l'augmentation du nombre de chômeurs, mais aussi celle de la libéralisation de l'économie à travers les lois Macron 1 et 2. En ce qui concerne les retraites, vous avez pu lire dans notre bulletin le contenu de l'accord Agirc-Arrco, signé par les organisations patronales et trois organisations syndicales de salariés. Bonne nouvelle pour nos pensions, puisque nous venons d'enregistrer une « méprisante » augmentation de nos retraites Sécurité sociale de 0,1 % au 1er octobre 2015.

Parallèlement, nous assistons, sans broncher, aux attaques contre la protection sociale, la santé, les prud'-hommes ; les retraités ne sont pas épargnés, puisqu'ils subissent les diverses augmentations (mutuelles, CSG, de 0,3 % à 6,6 % pour certains, 0,3 % sur les pensions afin d'alimenter la Casa, sans oublier les augmentations « classiques » concernant le gaz, l'électricité, etc.).

Soulignons que les médias continuent de décrire les retraités comme des nantis ayant un pouvoir d'achat supérieur à celui des actifs, propriétaires de leur appartement ou de leur maison… Ces mêmes médias « oublient » de mentionner les difficultés consenties pendant des années pour y parvenir et n'évoquent pas les cinq millions de retraités vivant sous le seuil de pauvreté ! Ces observations ne font que diviser l'opinion publique et fragiliser l'action syndicale.

L'année 2015 a été marquée par le 120e anniversaire de notre Cgt et les soixante-dix ans de la Sécurité sociale. De nombreuses manifestations ont accompagné ces anniversaires, en particulier pour la SS, afin de rappeler le pourquoi de sa création : « Accompagner le citoyen de la naissance à la mort avec les moyens nécessaires à sa subsistance. » Malgré les coups portés par les forces réactionnaires (droite radicale, Medef, etc.) notre Sécu résiste, mais ceux-ci amputent le système : prestations en baisse, exonération de cotisations sociales pour les patrons, etc., mesures qui tendent à freiner les dépenses et reporter ces charges sur les ménages.

La parole est donnée à Tan Fordevaux, secrétaire presse, qui commente les difficultés rencontrées pour la mise en place de la nouvelle formule, destinée à produire une meilleure présentation du journal pour les lecteurs, et aussi aider l'entreprise à surmonter ses difficultés économiques ; il indique que ces décisions ont été soutenues par les salariés et défendues par la section Filpac, qui, par ailleurs, déplore le manque de préparation technique déployé malgré les alertes auprès de la direction. Il souhaite cependant un retour à l'apaisement dans les services. Il fait part d'une décision « historique » du Crédit mutuel, premier éditeur de presse de France, qui a donné l'ordre à tous les journaux qu'il détient de quitter le SNPQR (Syndicat national de la presse quotidienne régionale). Décision aux conséquences imprévisibles pouvant se solder par de nouvelles attaques contre les acquis sociaux et les droits fondamentaux des salariés. La Filpac Cgt appelle les salariés, toutes catégories confondues, à se tenir prêts à se mobiliser si la direction envisageait la liquidation des accords d'entreprise. ➤

Gérard Thizy, secrétaire départemental des retraités Cgt, fait part de ses réflexions concernant les assemblées générales dans le département, les problèmes posés par la signature de l'ANI, d'une part, et ceux des personnes âgées à venir, d'autre part, ainsi que l'engagement des militants au sein de notre confédération.

L'Union locale était représentée par Odile Bonjour. Celle-ci a souligné l'importance qu'il y avait à amplifier les luttes au sein de la Cgt, en prenant l'exemple de son entreprise, où les problèmes ne manquent pas.

C'est au tour de D. Eusèbe, secrétaire de la section des retraités de Lyon. Il présente le nouveau trésorier de la section lyonnaise Christian Marcuccelli. Il commente les effectifs en baisse et la réalité à avoir sur l'avenir de l'organisation syndicale…. et nous fait part des activités de sa section de retraités.

Rapports financiers

La présentation des comptes de la section des actifs est effectuée par son trésorier, A. Ruga. Le rapporteur de la commission de contrôle actifs, H. Tricaud, n'a constaté aucune irrégularité dans cette gestion.
L'assemblée donne quitus au trésorier et vote favorablement cette gestion.
Le trésorier de la section retraités, D. Bellegy, présente à son tour bilan.
Le rapporteur de la commission retraités, R. Galland, n'a constaté, là aussi, aucune irrégularité dans les comptes.
L'assemblée donne quitus au trésorier et vote favorablement ce bilan.

Élection du conseil syndical
(section retraités)

Suite à la démission de Michel Thiollon, Aimé Buchonnet donne son accord pour le remplacer. L'assemblée vote à l'unanimité ce conseil syndical.

Élection du conseil syndical
(section actifs)

L'assemblée reconduit à la majorité des voix l'ensemble du conseil syndical. Appel à candidature en direction du bureau : aucune réponse favorable n'est émise en ce qui concerne cette question.

Il est 16 h 40, l'ordre du jour étant épuisé, le pot de l'amitié est ensuite partagé. ■ **Daniel Bellegy**

Assemblée générale des syndiqués retraités

Prévoir une date pour une AG de retraités n'est jamais chose aisée...

… En effet, il y a eu autant d'excusés que de présents, mais cette Assemblée générale s'est tenue dans d'excellentes conditions aussi bien sur la forme que sur le fond.
À noter la présence de Hubert Strauel, secrétaire général du Syndicat du livre de Mulhouse.

Quatre points figuraient à l'ordre du jour :

1. Situation générale, 2. À quoi sert le syndicalisme retraité ; 3. X^{e} Congrès 2016 de l'Ufr et 4. Divers.

État d'urgence, libertés individuelles et collectives remises en cause, pensée unique, baisse du pouvoir d'achat, nouveaux territoires, contraintes du numérique avec la fermeture voire l'éloignement des centres de décisions administratives, disparition progressive du service public, santé, dépendance, Nuit debout, 49.3, régime local, migrants, FN, autant de points qui ont alimenté le débat.

Retraités actifs même combat pour de nombreuses revendications.
Sommes-nous au début de « quelque chose » ? À voir. Mais la société semble se bouger.
De l'aveu des actifs,la continuité syndicale est difficile à concrétiser. De même que l'avenir des structures syndicales spécifiques retraités se pose avec acuité.
Question : les actifs sont-ils informés de la nécessité d'être syndiqués tout au long de leur vie??
Syndicalisme et politique ont également été évoqués. La CGT est indépendante, mais pas neutre pour autant.
Autant de questions qui devront, entre autres, être débattues lors du congrès de l'UFR du 19 au 23 septembre 2016.
Hubert Strauel nous a fait le point sur l'évolution de la presse notamment régionale (« L'Alsace » -DNA) et le rôle du Crédit Mutuel pour qui les réseaux informatiques des journaux restent la priorité avant tout… quitte à imposer des restrictions aux salariés plutôt que de se pencher sur le développement du contenu et du pluralisme de la presse.
À l'issue de l'AG et avant de lever le verre de l'amitié il a été décidé d'effectuer des démarches envers nos parlementaires pour leur faire part de nos revendications et… propositions.

Prochain rendez-vous : la manif du 12 mai et celle du 9 juin. ■ D.M.

Assemblée générale de la Section unitaire du Livre parisien (SURL)

5 avril 2016

Cette année l'Assemblée générale revêt un caractère particulier, elle se déroule à un moment où les manifestations occupent l'actualité, manifestation de la jeunesse, mais aussi des salariés tous vent debout contre la loi travail mais aussi, bien au-delà, contre la politique du gouvernement qui entraîne le pays dans une régression sociale sans précédent ?

C'est dans ce contexte que les retraités Cgt de la Section unitaire des retraités du livre parisien se sont rassemblés à Montreuil, après avoir honoré les anciens en leur remettant la médaille des cinquante ans à la Cgt.

Le président de séance Michel Burguière a présenté les invités, d'ailleurs il est à noter que tous ont répondu présent, ce qui n'a pas toujours été le cas par le passé. Ainsi ont participé Jean-Pierre Floret (représentant l'Ucr-Cgt), Pascal Lefevre (secrétaire de la Filpac), Didier Lourdez (secrétaire général du Sglce), Laurent Bouyrie (membre du bureau Sglce) et René Mahaud pour l'Union fédérale des retraités.

Chacun d'entre eux a pris la parole après un rapport d'introduction présenté par Michel Burguière. Rapport parfaitement en phase avec l'actualité, soulignant les problèmes qui se posent aux retraités et en particulier les conséquences des accords signés par les organisations réformistes qui, à terme, aboutiront à une baisse de près de 18 % des pensions, qui s'ajoute au gel qu'elles subissent depuis maintenant plus de trois années d'affilée.

Ensuite Didier Lourdez a pris la parole et a fait état de la situation dans la profession comme de tenue,la veille, de l'assemblée générale du syndicat.
Il a aussi évoqué la décision prise, pour répondre au souhait de Philippe Martinez et de la confédération, de proposer aux salariés d'Air France licenciés pour avoir déchiré la chemise de leur DRH, un emploi provisoire dans nos professions, et cela dans l'attente de leur réintégration. Décision en total accord avec la solidarité effective dans la Cgt.

Après ces interventions et celles fructueuses, des camarades participants, nous avons tous ensemble, le verre à la main, entonné un puissant *À la* avant de nous séparer. ■ **Xavier HIRSCH**

Rachida Dati n'est pas tendre avec son milieu politique :

« En France, il y a la condition sociale, d'un côté, et la caste, de l'autre. C'est sur le concept de caste que repose encore le cœur du réacteur de la classe politique française, qui est probablement le milieu le moins égalitaire de tous les milieux de France. »

Section des retraités Filpac Charente - Limousin

Vendredi 20 mai, la section des retraités Filpac de La Couronne et d'Angoulême, dans le cadre des rencontres interrégionales, recevait leurs camarades retraités de Condat, accompagnés par Jean-Pierre Albert, et ceux de Limoges, conduits par André Maupin.

Cette journée concoctée par le bureau s'est déroulée sous le signe de l'amitié. Accueillis le matin avec croissants et café, nos amis se sont rendus au musée de la BD à Angoulême, cette visite a été très appréciée. Les amateurs de pétanque n'ont pu se mesurer pour cause de pluie.

Michel Burguière, secrétaire de l'Ufr, était parmi nous. Après les discours de bienvenue, chaque représentant a pu prendre la parole et polémiquer sur la situation actuelle.

C'est autour d'un excellent repas et d'une animation où chacun a pu retrouver ses jambes de vingt ans que les invités ont passé un bon après-midi. Tout ce petit monde devrait se retrouver l'année prochaine du côté de Limoges. Yves Lasnier, le secrétaire de la section, remercie toutes les personnes qui ont participé au déroulement de la journée.

Le 27 mai 2016, l'Institut CGT d'histoire sociale du livre parisien a participé aux « Journées nationales de la Résistance » à côtés de nombreuses associations et instituts liés à la mémoire et aux valeurs de la Résistance.

Cette date du 27 mai n'a pas été choisie au hasard, il s'agit du jour anniversaire de la création du Conseil national de la Résistance.

Pour cette occasion l'IHS du livre a tenu un stand devant la mairie du 19e arrondissement de Paris et exposé livres et revues relatant la mémoire des ouvriers du livre résistants.

La section des retraités de Corbeil-Essonnes nous a fait part du décès de J. James, qui a partagé notre syndicalisme. Cadre au sein du SNCTL dans les années 1990, puis membre de la section retraités de Corbeil, il était un compagnon discret, disponible et attachant. Souvent à nos côtés dans nos manifestations Cgt… Il nous avait informés de sa maladie et nous craignions cette pénible issue malgré tous les espoirs que nous formulions pour son rétablissement.
Le bureau de l'Ufict-LC présente ses plus vives et bien sincères condoléances.

Hommage au CNR et à Jean Moulin

René Mahaud, notre camarade, par ailleurs président de l'Association républicaine des anciens combattants de Corbeil-Essonnes, nous fait parvenir le contenu du discours qu'il a prononcé en vue de la commémoration du 27 mai, journée de l'anniversaire du CNR. Nous nous faisons un devoir et un honneur de le publier, cette cause étant aussi la nôtre :

Corbeil-Essonnes le 27 mai 2016

L'Assemblée nationale et le Sénat ont voté une loi instituant une journée, ni fériée ni chômée, consacrant l'anniversaire de la création du CNR (Conseil National de la Résistance.).

Cette journée a été fixée au 27 mai de chaque année par décret du 19 juillet 2013.
Pour rendre un vibrant hommage à la mémoire de Jean Moulin qui fut l'incarnation du CNR et de la Résistance.

Au lendemain de « la drôle de guerre » de juillet 1939 à juin 1940, les tribulations d'un gouvernement déliquescent, d'une Assemblée nationale en fuite, votant les pleins pouvoirs à Pétain le 10 juillet 1940, après la capitulation de Vichy, avant même d'avoir entendu l'appel du général de Gaulle, des individualités agissent : dès le début de l'année 1940, des groupes se sont constitués, à l'initiative du Parti communiste dont les députés ont été interdits en 1939, des syndicats Cgt et Cftc, des patriotes simples citoyens, socialistes, chrétiens, même des royalistes, tous se sont engagés dans la lutte politique et militaire contre l'occupant en zone Nord, et contre les capitulards collabos en zone Sud, dite « zone libre ».

Tract avec croix de Lorraine
Un des nombreux papillons diffusés par la Résistance

Un processus complexe unitaire de lutte, dans un contexte de guerre et de clandestinité va aboutir à l'unification de tous les mouvements et organisations de résistance le 27 mai 1943 par la création du Conseil National de la Résistance. Même si des différences stratégiques et idéologiques subsistent, tous les mouvements finiront par accepter l'autorité du CNR. Jean Moulin en sera le premier président, il aura ainsi réussi la première partie de la mission qui lui avait été confiée par le général de Gaulle en décembre 1941.

Ce succès consacre aussi de Gaulle comme chef du gouvernement provisoire et représentant légitime de la France combattante ; un délégué du CFLN assure la liaison du CNR avec Londres. Cette unification de la résistance marque aussi la volonté de la majorité des résistants d'intervenir militairement contre les forces d'occupation et non d'attendre le Jour J. Cette dualité stratégique durera jusqu'à la fin.

Moulin n'aura pas le temps de parachever son œuvre, il est arrêté le 21 juin 1943 et livré à la gestapo de Lyon et au sinistre Klaus Barbie. Il est transféré à Paris et odieusement torturé, il meurt le 8 juillet 1943, aux environs de Metz, dans le train Paris-Berlin qui le conduisait en Allemagne pour y être de nouveau interrogé.
Il est mort en martyr sans avoir révélé les noms de ses camarades de résistance. Sa disparition n'a pas empêché la mise en place des structures régionales du CNR, l'essentiel avait été réalisé.

Laissons la parole à un témoin et acteur de cette période, Robert Chambeiron qui fut le secrétaire-général adjoint du CNR :
« La disparition de Jean Moulin va modifier l'ordre des choses mais le travail du CNR ne s'en ressentira pas.
Jean Moulin était à la fois le président du CNR et le représentant en France occupée du CFLN présidé par de Gaulle. Jean Moulin n'avait pas en France d'adjoint envoyé par Londres qui ait l'autorité suffisante pour s'imposer à la résistance intérieure. Jean Moulin n'avait été accepté dans sa double mission que parce qu'il était un combattant de l'intérieur. On ne pouvait pas ouvrir une crise qui aurait nui à l'unité de la Résistance. Le CNR décida par un vote de désigner un successeur à Jean Moulin. »

« Ce fut Georges Bidault qui, représentant les chrétiens-sociaux, se situait au centre de l'échiquier politique, c'est-à-dire en bonne position pour veiller à l'équilibre et à l'unité du CNR. Il avait pour lui qu'avant la guerre, ➤

il avait été très actif dans la lutte contre les accords de Munich, et Jean Moulin avait pensé que s'il venait à disparaître, Georges Bidault serait le meilleur candidat. Ce dernier, en outre, appartenait à la fois à Combat et au Front National de Libération (pas celui d'aujourd'hui). »

« On a dit beaucoup de sottises sur les conditions de l'élection de Bidault. On a prétendu que son élection a été une manœuvre de Pierre Meunier et de moi, téléguidée par le parti communiste. Cela ne repose sur aucun fondement. C'était l'homme qui correspondait aux exigences de la situation. »

« Il n'est pas sain de juger les événements de cette époque en fonction de nos préférences contemporaines. »

Voilà tout est dit ou presque, c'est dans ces contradictions ancestrales que va naître le deuxième acte du CNR.

La situation a évolué, redonnons la parole à Robert Chambeiron :

« La zone libre ne l'est plus depuis novembre 1942. Le débarquement allié en Afrique du Nord, l'écrasement de l'armée Von Paulus sur le front de Stalingrad, une répression de plus en plus féroce, l'institution du Service du Travail Obligatoire, c'est-à-dire la déportation organisée de la jeunesse française en Allemagne, apportent aux Français des motifs de résister aux nazis et à Vichy, et les rapprochent de la Résistance dont l'action a pris une ampleur significative. »

Le 15 mars 1944, le CNR réuni en assemblée plénière adopte un programme qui sera diffusé clandestinement dans la France encore occupée. Ce programme comporte deux parties : la première est un appel à la lutte armée et à un engagement effectif des alliés et du gouvernement provisoire auprès desquels il réclame des armes et met en action les comités régionaux, départementaux de villes et villages et appelle à la Libération du territoire national.

Nous sommes encore loin du 6 juin 1944 et du débarquement, mais sans attendre le CNR adopte les mesures à appliquer dès la Libération du territoire. Je n'en citerais que quelques unes :

Ce programme du CNR mis en application dès la Libération installait diverses mesures sociales

- Le droit à l'emploi et les 40 heures
- Le droit à la retraite
- Le relèvement du pouvoir d'achat et des pensions
- Le vote des femmes
- Les comités d'entreprises
- Les droits syndicaux
- Les tribunaux de prud'hommes
- La Sécurité sociale
- L'office du blé

La nationalisation des richesses du sous-sol, des grandes banques et des compagnies d'assurances.

- La Sncf, Edf, Gdf
- L'enseignement public égalitaire pour tous
- Les droits et la reconnaissance de la Nation pour les anciens combattants et les victimes de guerre
- La liberté de la presse et son indépendance à l'égard de l'État, des puissances d'argent et des influences étrangères
- La liberté d'association, de réunion et aussi de manifestation, etc.

Une formidable leçon d'optimisme et d'espoir allait permettre à une France exsangue, ruinée par cinq années de guerre, de se relever, se rebâtir et reprendre sa place de grande nation.

Si, aujourd'hui, nous avons obtenu que le 27 mai de chaque année soit reconnu journée nationale de la Résistance, c'est parce que l'union réalisée dans la Résistance et les acquis qui en résultèrent sont toujours d'actualité et font partie des valeurs républicaines de **Liberté**, **Égalité**, **Fraternité**. Ce qu'a réussi la France de 1945 en appliquant ce programme, la France de 2016, avec les moyens et les richesses qui sont siens, devrait pouvoir aller plus loin en matière de justice, de dignité et de satisfaction des besoins de son peuple. Il semble, aujourd'hui que ces concepts soient oubliés.

Combattants d'hier et citoyens d'aujourd'hui, nous affirmons notre volonté de transmettre ces valeurs à ceux qui nous entourent, et à tout mettre en œuvre pour que les mesures sociales issues du programme du CNR soient respectées, maintenues et améliorées, au service des hommes et des femmes de notre pays, au service de la Paix, de l'amitié et de la coopération entre tous les peuples.

Voilà brièvement résumée une partie de notre histoire ; permettez-moi de conclure en évoquant la situation présente. Aujourd'hui, s'appuyant sur la crise de la société, sur l'exclusion grandissante, spéculant sur l'incertitude et l'angoisse de beaucoup, en particulier des jeunes, on voit resurgir des discours racistes et xénophobes, ceux sur l'ordre qu'il serait nécessaire d'installer ; on assiste à la montée des nationalismes et des intégrismes. A nos portes, au cœur de l'Europe, en France, on a massacré pour des prétextes religieux ou ethniques. Les conflits armés se multiplient et les menaces de guerre restent réelles. Ceux qui tiennent ces discours ressurgis du passé sont des nostalgiques des mouvements fascistes des années trente ou quarante, d'autres hélas sont de nouvelles recrues de la haine et de la violence. Tous tentent de faire oublier ce que furent hier les conséquences tragiques des théories qu'ils professent aujourd'hui. Ils spéculent sur l'ignorance de l'histoire, ils falsifient la réalité des faits, la négation des crimes de masse commis par les nazis et leurs complices ; le temps a passé et les souvenirs et les vécus sont différents d'un individu à l'autre ; cependant il reste des valeurs fortes qui sont les fondements de la vie, sans lesquelles il n'y a pas de Liberté, pas d'Egalité, pas de Fraternité : la première d'entre elles c'est la Résistance. Résistance à l'obscurantisme, Résistance à l'injustice, Résistance à la haine.

Ami, entends-tu le vol noir des corbeaux sur la plaine…

Pour la section de l'Association Républicaine
des Anciens Combattants de Corbeil-Essonnes
Le président René Mahaud

À lire

« La troisième guerre mondiale est sociale », par Bernard Thibault

L'ouvrage « *La troisième guerre mondiale est sociale* » de Bernard Thibault a paru au moment où le congrès de la CGT a appelé à intensifier la mobilisation contre le projet de « Loi Travail » voulue par l'exécutif. La France étant l'un des pays au monde où les droits sociaux sont le plus élaborés, l'enjeu de ce conflit franco-français est également international.

Un recul historique du droit du travail en France constituerait pour le capitalisme globalisé une victoire dans sa « guerre mondiale » qu'il livre aux travailleurs de tous les pays, à travers sa course aux profits. Ancien secrétaire général de la CGT, actuellement administrateur de l'Organisation internationale du travail (OIT) en qualité de représentant des travailleurs français, Bernard Thibault veut produire un livre « utile » à ceux qui voient que la situation sociale du monde se détériore sensiblement, mais ne disposent pas d'éléments de connaissance précis. Mais il a surtout la conviction que l'OIT, agence spécialisée de l'ONU sur les questions sociales et le droit du travail, peut aujourd'hui contribuer au progrès social en France et dans le monde.

C'est cette conviction-là que l'ouvrage veut faire partager. L'ancien secrétaire général de la CGT n'est-il pas victime d'une illusion imputable à un manque de recul avec la fonction absorbante qu'il exerce depuis deux ans, lui faisant imaginer qu'une institution sans pouvoir contraignant sur les États et sur les multinationales pourrait secourir providentiellement les travailleurs ? B. Thibault évite l'objection, par sa manière à la fois modeste et volontariste de militer pour que les syndicalistes et les citoyens connaissent mieux l'OIT et réclament pour l'unique institution mondiale tripartite (gouvernements-employeurs-travailleurs) davantage de moyens d'intervention et de pression.

Aujourd'hui, la CGT, comme toutes les autres organisations syndicales, doit mener deux combats. Celui de porter des revendications afin d'améliorer le quotidien du salariat mais aussi celui d'attirer le plus d'adhérents possible pour se donner **les moyens** de faire aboutir ces revendications.

Une prise de conscience collective des enjeux qui passerait par un accroissement important de la syndicalisation, épargnerait certainement à l'organisation syndicale de s'épuiser à chercher ces moyens, et lui permettrait de canaliser son énergie pour faire aboutir nos revendications.

Même si depuis les années 90, le recul syndical a été endigué, le taux de syndicalisation reste néanmoins trop faible pour prétendre améliorer nos acquis sociaux. La preuve en est puisque nous ne nous battons uniquement que pour tenter de les conserver (CPE ; retraite).

Voilà, tout est dit, ou presque ! L'histoire syndicale Française est la meilleure démonstration que :

- **le rapport de forces**, constitue notre seule alternative si nous voulons améliorer nos conditions de travail.
- **la lutte des classes** est toujours d'actualité puisque les intérêts de la classe ouvrière sont diamétralement opposés à ceux de la classe patronale.

Alors, si vous voulez vous donner les moyens de faire progresser vos salaires, votre protection sociale, que soit reconnue la pénibilité, que soient améliorées vos conditions de travail, si vous voulez que vos préoccupations soient entendues et satisfaites, vous avez toujours la possibilité de vous fédérer en adhérant à la FILPAC-CGT. ■ **J.Landry**

L'union fait la force !
la lutte des classes n'a jamais cessé d'être !

Par Jean Landry

Suite du n°79 d'*Ensemble*

1944 : La CGT participe à l'élaboration du programme du Conseil National de la Résistance. Une vague de syndicalisation porte les effectifs de la CGT à **5 952 000 adhérents**.

Entre **1945** et **1947** la pression syndicale est telle qu'elle obtient la création des Comités d'Entreprise, de la Sécurité Sociale, des statuts de la fonction publique, des grilles de salaires. Le droit de grève et le vote des femmes sont reconnus.

1947 : Le courant réformiste de la CGT, en désaccord avec le courant révolutionnaire, créé le syndicat CGT-FO qui deviendra par la suite Force Ouvrière (FO) dont le fonctionnement est financé par des fonds américains.

Des avancées sociales s'échelonneront au fil des années, comme la création du SMIG en 1950, l'adoption de la 3e semaine de congés payés en 1956, la création des ASSEDICS en 1958.

1968 : Les étudiants sont dans la rue, la CGT et la CFDT (créée en 1958), appellent les salariés à la grève et à les rejoindre dans la rue. La CGT comportait encore **2 300 000 adhérents**.

Ils obtiennent la 4e semaine de congés payés, une loi reconnaissant la section syndicale d'entreprise, l'augmentation du SMIG de 35 % et l'augmentation de 15 % à 20 % des salaires.

Dans les années 1980 : Le gouvernement socialiste abaisse l'âge de la retraite à 60 ans, accorde la 5e semaine de congés payés et réduit la durée hebdomadaire du travail à 39 heures. La CGT comportait encore 1 238 000 adhérents.

À partir des années 1990 : Face aux assauts du pouvoir politique et du patronat, les mouvements syndicaux n'ont pour effet que d'essayer de préserver les acquis.

La CGT ne compte plus que **700 000 adhérents**, le patronat a la voie libre et repousse l'âge légal du départ à la retraite.

Les prochains projets du patronat et du gouvernement sont la réforme de la Sécurité sociale et la remise en cause du temps de travail.

Voilà qui fait réfléchir ! Non ? Les grands acquis sociaux ont été obtenus quand les syndicats, notamment la CGT, pesaient dans le rapport de force, et le pouvoir d'une organisation est directement liée au nombre de salariés qui y adhérent.

Lorsque la CGT comportait plusieurs millions d'adhérents, les salariés ont obtenus les congés payés, la Sécurité sociale, les comités d'entreprise, les conventions collectives, les salaires minimum, la retraite à 60 ans, et j'en passe.... Ces acquis peuvent paraître normaux aujourd'hui, puisque la plupart d'entre nous les ont toujours connus.

Mais à l'époque, avant 1936 ! Comment les salariés (hommes, femmes, enfants) qui travaillaient dans des conditions à peine pensables, auraient-ils pu imaginer un jour, pouvoir bénéficier de deux semaines de congés, payés par leur employeur ?

Ceux qui portaient cette revendication ont dus passer pour fous ! **Et pourtant !** Grâce à la mobilisation des ouvriers, grâce au rapport de force représenté par une organisation syndicale puissante, nous bénéficions tous aujourd'hui de ce qui pouvait passer pour irréaliste hier.

Cependant, à la grande satisfaction du patronat, on constate un désengagement des salariés pour le syndicalisme en général. **C'est un peu comme si chacun d'entre nous se tirait une balle dans le pied !**

Le discours sans cesse clamé par le MEDEF en tête, relayé par le gouvernement, et qui consiste à faire croire au salariat, que la lutte des classes est dépassée et que le syndicalisme est à ranger au rayon des utopies, a porté ses fruits, puisque la moyenne de la population active des salariés syndiqués est d'à peine plus de 7,5 %.

Le plus drôle est que la moyenne des employeurs syndiqués est de 28 %. Étonnant pour ceux qui martèlent à tue-tête l'inutilité qu'il y aurait à se syndiquer !

page 39 ➤